

A&P Police

LE MAG

**UNITÉ SGP
POLICE
FSMi FO
MAJORITAIRE**

#34

Avr-Mai-Juin 2020



22

Le CCPD de Kehl

Centre de Coopération Policière Douanière

28

Sénateur Jean-Pierre GRAND
Protégeons les policiers

16

UNITÉ SGP POLICE
Privilèges

32

Sandra PLACHEZ
Karaté

L'Arrêté du 5 septembre 2019
portant organisation relative
au temps de travail
dans les services
de la police nationale

17

un point sur l'APOINTT

UNITÉ SGP POLICE FSMI FO

Privilèges

Sur notre plateforme Privilèges UNITÉ SGP POLICE
de nombreuses offres exclusives sont disponibles sur :

Le Sport, les Loisirs, la Restauration, les Banques/Assurances, la
Santé/Mutuelles, l'Auto/Moto, le Logement/Déménagement et l'Éducatif

Bons Plans

RDV sur :

- Facebook : Privilèges UNITÉ SGP Police
- Instagram : privileges.unitesgppolice
- Site UNITÉ SGP POLICE onglet Privilèges

- 4** **MOT D'YVES LEFEBVRE**
UNITÉ SGP POLICE sur tous les fronts
- 6** **SCANNER**
Insolite police
- 8** **LA COLONNE**
Écho des Régions
- 14** **TÉMOIGNAGE**
PTS, au delà d'un métier, une vocation
- 16** **ACTION SOCIALE**
UNITÉ SGP POLICE Privilèges
- 17** **ACTION SYNDICALE**
APORTT
- 21** **INFORMATION**
Congés Protégés
- 22** **REPORTAGE**
Le CCPD de Kehl
- 26** **ACTION SYNDICALE**
Étui mi-cuisse, pourquoi pas ?
- 28** **L'INTERVIEW**
Sénateur Jean-Pierre Grand
- 31** **VOS DROITS**
Assurance Dommages Ouvrage
- 32** **LE SPORTIF**
Sandra PLACHEZ : Karaté
- 34** **LE COIN LECTURE**
Alain LALANNE - May et Jane
- 35** **Grilles Indiciaires**
Salaires au 1^{er} janvier 2020



Pour contacter la rédaction :

journal@unitesgppolice.fr

Directeur de publication : Yves Lefebvre

Rédacteur en chef : Paul Le Guennic

Conception et réalisation : Paul Le Guennic, Carlo Conti

Comité de rédaction : Laurent Martin de Frémont, Pierre Péjac, Yohann Foissier, Linda Kebbab, Christophe Skrzypczyk

Crédit photos : 123RF, AFP Forum, DGP-N-SICoP, Paul Le Guennic, Carlo Conti, Pierre Péjac, Pascal Bourgeois

Imprimerie : Pure Impression, 451 rue de la Mourre, 34130 Mauguio

UNITÉ SGP POLICE-FO, 163 avenue Galliéni, 93170 Bagnolet

ISSN : 2115-774X CPPAP : 0616 S 08347 Tirage : 35.000 exemplaires



Yves LEFEBVRE
Secrétaire Général
UNITÉ SGP POLICE



UNITÉ SGP POLICE SUR TOUS LES FRONTS

Dans un magazine précédent, je vous avais fait part de l'obligation du Ministère d'ouvrir des négociations sous la pression des organisations syndicales représentatives mais aussi, sous votre pression.

La police nationale était à bout et la succession des manifestations de « gilets jaunes » et autres avaient « usé » les effectifs.

Les effets du protocole de 2016 dont le Corps d'Encadrement et d'Application n'avait vu que peu de bénéfices, il convenait de donner une véritable perspective d'avenir à la Police Nationale et aux Gradés, Gardiens, ADS et PATS.

Dans un premier temps, **le 19 décembre 2018, nous signions TOUS, un protocole dont chacun peut mesurer aujourd'hui les effets notamment au travers de l'augmentation de l'allocation de maîtrise mais aussi de l'augmentation de l'Indemnité de Sujétion Spéciale Police (ISSP).**

Certes, certains d'entre vous peuvent trouver la situation imparfaite mais, néanmoins, **peu de profession peuvent se targuer d'avoir obtenues une augmentation dans un contexte économique annoncé comme étant toujours plus contraint.**

Mais cela reste bien sur insuffisant. La dégradation de vos conditions de travail, la recrudescence des violences à l'encontre des forces de l'ordre en et hors service, la réforme des retraites mais aussi, la protection de votre image doivent nous conduire à accentuer notre action dans un seul intérêt, celui des Gradés, Gardiens de la Paix, ADS et PATS.

Aujourd'hui, UNITÉ SGP POLICE est sur tous les fronts et n'a pas l'intention d'abandonner.

Et ce n'est pas quelques quotidiens en mal de « vente » qui viendront, au travers de chroniques infamantes, salir l'image, votre image et celle de la police. Nous ne les laisserons pas faire et leur répondrons à chaque fois car c'est vous, grâce à votre courage, à votre résilience et à votre investissement quotidien à lutter contre les groupuscules qui investissent chaque manifestation et privilégient l'anarchie et le chaos, qui leur permettent encore d'exercer leur métier.

Alors, comme je vous le disais, nous ne lâcherons rien, de nombreuses réunions de travail sont aujourd'hui en cours et nous continuerons à tout mettre en œuvre pour améliorer vos conditions de travail et votre carrière.

La linéarisation gardien/brigadier de police donnera un nouvel élan à bon nombre d'entre vous mais, là aussi, nous devons aller plus loin pour faire évoluer notamment le repyramidage des grades et fluidifier un déroulement de carrière plus intéressant tout en tenant des examens déjà détenus ou en cours de l'être par certains.

Les pourcentages dédiés aux 3 grades du CEA doivent être alignés sur ceux des officiers et des commissaires : **40% de Gardiens/Brigadiers, 40% de Brigadiers Chefs et 20% de Majors. C'est à ce prix que nous ferons évoluer le corps.**

Il en est de même pour **les personnels administratifs, techniques et scientifiques qui doivent voir leurs carrières revalorisées.** L'augmentation des postes de catégorie B à l'avancement entraînant de fait l'augmentation des catégories A et la possibilité d'évoluer au sein de leur catégorie par examen professionnel par exemple sont aujourd'hui une nécessité.

Et ce n'est pas la mise en place des Lignes Directrices de Gestion qui va venir balayer cet équilibre malgré l'évolution des commissions administratives paritaires, n'en déplaise à certains.

Si la méthode et les appellations changent, **les organisations syndicales représentatives seront toujours présentes pour défendre au mieux vos intérêts.**

Mais les autres dossiers me direz-vous ?

Si certains d'entre eux ont effectivement pu prendre quelques retards du fait de changements à la tête de l'administration et notamment du Directeur Général, la négociation a repris son cours.

Nous pouvons enfin entrevoir une avancée pour le statut du travailleur de nuit, statut développé et défendu par UNITÉ SGP POLICE.

L'administration a été contrainte de nous présenter les contours de son futur projet et, à l'instar du notre, il s'articule autour de trois grands axes : **le suivi médical, la revalorisation indemnitaire et les équipements.**

Alors, là aussi, leurs propositions ne peuvent nous convenir et des efforts doivent être faits car, pour nous, la revalorisation indemnitaire des « nuitaux » doit passer par une allocation mais on ne doit pas s'arrêter là.

Bien souvent oubliés par la hiérarchie, il doit y avoir une véritable proportionnalité entre travailleurs de nuit et les autres policiers, à l'occasion des travaux d'avancement mais aussi, et surtout, les nuitaux doivent pouvoir disposer de leur cycle de travail et non se le faire imposer comme cela pourrait être tenté par certains.

Là aussi, nous ne laisserons pas faire n'importe quoi.

À ce titre, nous avons d'ailleurs demandé à rencontrer le Sénateur Dominati, rapporteur spécial de la Commission des Finances qui, dans son rapport, s'employait à démontrer, tous les bienfaits du cycle de travail binaire allant jusqu'à « regretter que le cycle à vacation forte ait fait perdre trois années à l'institution policière » oubliant au passage les bienfaits que le cycle à vacation forte a pu apporter à l'ensemble des policiers en bénéficiant.

Enfin, la réforme des retraites et la mise en place de ce régime universel.

Là aussi, nous vous l'avons toujours dit et avons affirmé nos positions au fil des mois.

Nous n'en voulons pas et avons tout mis en œuvre pour défendre les policiers et maintenir leur statut spécial.

Pour UNITÉ SGP POLICE – FSMI – FO, la situation a toujours été claire et sans ambiguïté :

- **Maintien du statut spécial**
- **Maintien de la bonification**
- **Maintien des 6 derniers mois**
- **Retrait de l'aspect missionnel**

Bon nombre de ces dispositions ont été prises en compte mais, nous ne pouvons pas accepter qu'une frange de la population policière reste sur le bord du chemin, pendant que nos homologues gendarmes sont protégés.

Alors, là aussi, nous irons jusqu'au bout pour que pas l'un d'entre vous ne soit oublié.

Vous le voyez, UNITÉ SGP POLICE est réellement sur tous les fronts dans votre seul intérêt et vous pourrez continuer à compter sur nous

Yves LEFEBVRE



Photo d'illustration

TOUL

ALLO POLICE, VOUS ALLEZ RETROUVER MES LUNETTES !

L'affaire date de mi-2017 mais vient d'être jugée en fin d'année dernière. Un homme habitant aux environs de Bordeaux appelle le commissariat de Toul pour leur signaler la perte de sa paire de lunettes de soleil à 200€. Il explique entre autres qu'il les a oubliés chez son amant rencontré sur internet, mais qu'il ne parvient plus à localiser l'appartement en question. Le collègue par courtoisie propose de tenter d'appeler le fameux amant pour lui demander de ramener les lunettes. Tombant sur un répondeur, il laisse un message au destinataire et continue ses tâches administratives. Mais, l'homme aux lunettes perdues rappelle sur un ton bien plus agressif, s'exprimant en ces termes : «Je paie des impôts, c'est donc moi qui vous paie alors vous allez me retrouver mes lunettes et me les apporter avant que je reparte chez moi». Le collègue sentant l'outrage approcher raccroche et ne répond pas aux appels suivants émanant du même individu. Mais devant la persistance des appels, il finit pas décrocher de nouveau et se prend une salve d'insultes : «Tu vas me retrouver ma paire de lunettes et me la ramener connard. T'as compris. Tu vas voir je vais m'occuper de ton cas». Ce brave homme a écopé de 2 mois de prison avec sursis pour son comportement qui devient tristement banal...

TOULOUSE LE VOLEUR A CALÉ...



Un automobiliste qui circulait dans le quartier Patte-d'Oie à Toulouse a été pris de panique en croisant une patrouille de police et a calé devant leur véhicule...

Les collègues ont donc procédé au contrôle de ce dernier, connu des services de police et se sont vite rendus compte d'un petit problème.

La voiture était signalée volée.

Le trentenaire a été interpellé et placé en GAV.

Comme quoi, parfois, il n'y a qu'à se baisser pour faire de bonnes affaires...

Photo d'illustration

ANDALOUSIE

TRAFIQUANTS SAUVETEURS DE POLICIERS



Photo d'illustration

Le 4 octobre dernier, une embarcation de la Garde civile a pris en chasse un bateau à moteur suspecté de transporter de la drogue avec quatre personnes à bord, au large de Mijas (Andalousie).

Durant la poursuite, les deux embarcations sont entrées en collision, projetant les trois gardes civils à la mer, laissant leur bateau tourner sans contrôle, représentant un danger pour eux. Un hélicoptère de la Garde civile a alors demandé par mégaphone aux présumés trafiquants de venir en aide aux agents à la mer. Contre toute attente, les agents ont été secourus par ceux qu'ils poursuivaient, avant d'être interpellés, ainsi que les 3 tonnes de haschich qu'ils transportaient. L'histoire ne dit pas si leur peine a été réduite du fait de leur sauvetage...

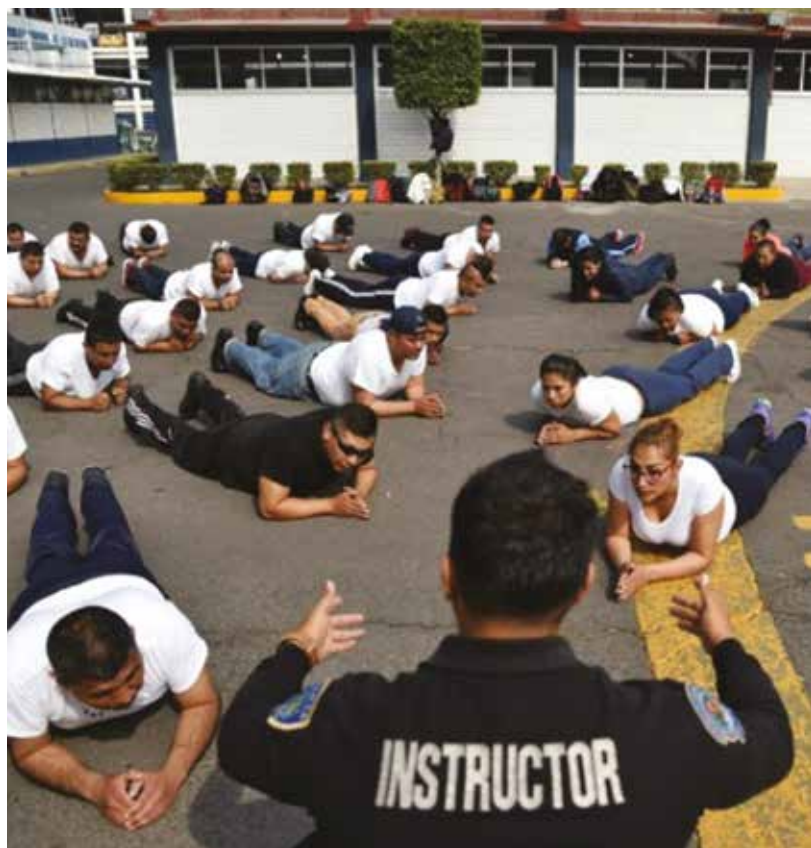


Photo AFP Rodrigo Arangua

MEXIQUE

MEXICO MET À LA DIÈTE SES POLICIERS TROP ENVELOPPÉS

Reportage AFP publié le 13 décembre 2019

Les T-Shirts blancs, rouges et noirs, sont trempés, mettant bien en relief bourrelets, ventres rebondis et autres rondeurs. Impitoyable à l'encontre de ses vingt-cinq «victimes», des hommes et des femmes, à plat ventre à ses pieds, un instructeur leur hurle de persévérer dans l'effort, au mépris de leur douleur. La scène qui se tient sur le parking asphalté d'une caserne de police de la ville, pourrait se dérouler dans n'importe quel pays.

Mais au Mexique, où 75% des adultes sont en surpoids, voire même obèses, le tableau n'est pas anodin.

En tout, plus de 1.000 policiers et policières de la capitale, sur un total de 83.000, ont accepté de participer à ce programme destiné à leur imposer une diète sévère, améliorer leur santé et les rendre plus efficaces sur le terrain.

Une prime mensuelle de 1.000 pesos (environ 50 USD) leur est en outre versé, histoire de mieux faire passer la pilule un peu amère, en tout cas dans les premiers stades du régime et de la gym, les plus difficiles.

Le programme, intitulé «Une police saine» a été mis en oeuvre il y a trois mois. «C'est une façon de faire face au problème que nous avons au Mexique concernant l'obésité et la sédentarité», explique, sans crier, l'instructeur Javier Ramirez. Derrière lui, les plus fatigués, en profitent pour faire une pause discrète, dans l'espoir d'un entretien long avec l'AFP. «Nous voulons que les policiers soient placés dans des conditions optimales afin qu'ils puissent faire leur travail efficacement», ajoute-t-il.

- Taux d'obésité parmi les plus élevé -

Le taux d'obésité au Mexique est l'un des plus élevé en Amérique latine avec le Chili et les Bahamas, selon la FAO.

Le fléau touche aussi les enfants dans des proportions très préoccupantes. Le nombre de maladies liées à l'obésité et au surpoids est alarmant dans ce pays qui compte une population de plus de 120 millions d'habitants. En 2018, 8,6 millions de personnes ont déclaré qu'elles avaient été diagnostiquées avec un diabète tandis que 15 autres millions disaient souffrir d'hypertension, selon les statistiques de l'institut de statistique INEGI. Le problème est tel qu'il a incité cette année le Parlement mexicain à approuver des changements dans l'étiquetage des aliments considérés comme «à exclure», autrement dit riches en sucres, sodium et graisses saturées. Calquant son approche sur celle en vigueur du Chili, le gouvernement mexicain va mettre en garde contre les aliments qui contiennent ces substances dans des proportions démesurées, malgré les résistances qu'oppose l'industrie alimentaire.

En terme d'obésité, la police de Mexico n'est pas à la traîne.

«J'étais en mauvaise santé et cela se ressentait dans mon travail. J'étais très fatiguée», explique Graciela Benitez, 36 ans, qui a perdu quelque 10 kilos depuis qu'elle a rejoint le programme.

«Avant, je mangeais et j'avais sommeil, j'étais au bout du rouleau dès lors qu'il s'agissait de travailler», ajoute-t-elle.

«Maintenant, je ne me fatigue pas, je sens que mon corps est différent», confie Graciela qui vient de terminer une série d'exercices de gymnastique.

Mauricio Barrera, un officier de 26 ans, a également remarqué un changement dans sa journée de 12 heures depuis qu'il a rejoint le programme.

«C'est une nouvelle étape. Le programme m'a permis de comprendre que l'obésité est une maladie. Le premier mois a été difficile mentalement et physiquement», dit-il tout fier de l'avoir surmonté.

Graciela et Mauricio servent désormais d'exemple à suivre pour leurs semblables et les autorités espèrent qu'ils feront bientôt des émules.



Photo AFP Rodrigo Arangua



MORBIHAN



Evelyne LE GUENNIC
Députée Départementale
PATS Morbihan



Les horaires variables, oui mais ...

Depuis des mois, UNITÉ SGP POLICE PATS n'a eu de cesse de **se battre à tous les niveaux** pour mettre en place les horaires variables.

Véritable facteur d'amélioration des conditions de travail des personnels et facilitateur dans la gérance de la sphère privée, de nombreux agents voyaient dans cette mise en place une **nouvelle source d'espoir**.

Il semblait pourtant que la Direction Centrale de la Sécurité Publique souhaitait une mise en place généralisée pour le mois de juin 2020 à l'exclusion de certains services où l'activité n'était pas compatible avec le dispositif.

Dans le Morbihan, il a fallu attendre le 24 février 2020 pour que le début de l'expérimentation soit mis en place.

Est-ce le paramétrage général de « Geonet » qui a engendré **ce retard** ?

Est-ce le retard pris par les horaires variables des officiers qui a bloqué la mise en place pour les PATS ne voulant pas que les « petites mains » de la police nationale en bénéficient avant eux ?

Tous comme nos collègues actifs, **de nombreux personnels sont « désabusés »**, preuve en est, les demandes de renseignements croissantes relatives au Décret no 2019-1596 du 31 décembre 2019 relatif à l'indemnité spécifique

de rupture conventionnelle dans la fonction publique et portant diverses dispositions relatives aux dispositifs indemnitaires d'accompagnement des agents dans leurs transitions professionnelles.

Ils espèrent donc que ces modifications leurs permettent d'**améliorer leur quotidien et mieux conjuguer vies professionnelle et personnelle**.

Sur le département, vos représentants ont été **les seuls** à suivre ce dossier qui aboutit enfin...

Fortement impactés par la réforme des retraites, les personnels administratifs, techniques et scientifiques, sont bien **souvent ignorés** de leur administration. Ils n'auraient pas accepté, en plus, d'être oubliés sur la réforme des horaires variables.

Heureusement **UNITÉ SGP POLICE PATS a veillé à la mise en place de ces horaires variables dans le Morbihan**.

Alors, Messieurs du Ministère de l'Intérieur, les PATS ne sont pas des « sous-personnels », ils travaillent en complète cohésion avec les personnels actifs et **contribuent** à faire tourner les services et la maison « Police ».

Alors oui, vous pourrez compter sur eux dès lors qu'ils seront **un minimum considérés**.



CRS



Alain VASTEL
Secrétaire National
Secteur CRS



L'APORTT en CRS

La déclinaison de l'arrêté portant sur l'organisation relative au temps de travail au sein de la DCCRS aura à nouveau permis de montrer toute la technicité du secteur CRS UNITÉ SGP POLICE.

Quand certains pensaient avoir traité le dossier CRS dans le cadre général, dès la première réunion de présentation du 6 Novembre 2019, **le secteur CRS UNITÉ SGP POLICE revendiquait les mêmes droits pour les fonctionnaires CRS que ceux accordés aux personnels des autres directions.**

La première des problématiques était la volonté de l'administration de diminuer les risques de carence opérationnelle par le fait de ne pas accorder les repos dus aux personnels CRS.

A savoir, les laisser à 24h00 de RD alors que la directive européenne accordait 35h00 de repos hebdomadaires.

L'esprit était d'ostraciser les CRS d'une amélioration de conditions de travail en justifiant que le texte était de portée européenne et qu'à ce titre, les travailleurs français étaient déjà en avance sur la « norme » européenne. En résumé, dites moi ce dont vous avez besoin, je vous expliquerai comment vous en passer....

La DRCPN considérait donc que la position « DP » plaçait de facto les personnels CRS en situation dérogatoire.

Même si l'exceptionnel est le cœur du métier de CRS, l'exceptionnel ne peut s'inscrire dans le temps. Il oblige justement l'employeur à garantir la santé et la sécurité des agents en organisant le service en conséquence.

Fort de ces arguments, et de réunions à la DCCRS ou à la DRCPN, **UNITÉ SGP POLICE obtenait donc in fine que le repos hebdomadaire en déplacement de 24h00 soit de 35h00 entre la dernière fin de service et la prise de service suivante.**

Immédiatement après les « RD » survenait la problématique

des services de garde des casernements.

Chacun sait, au sein de la maison CRS, qu'en fonction de particularités locales, les attentes des personnels ne sont pas partout identiques.

La DCCRS proposait donc 2 tableaux calqués sur les TSA de DP. Ces tableaux contraignants ne pouvaient emporter l'adhésion des personnels et le seul qui pouvait intéresser la majorité des fonctionnaires, « le binaire », lui n'était pas proposé car trop générateur d'HR.

UNITÉ SGP POLICE sollicitait à nouveau la DCCRS et levait les incompréhensions afin que ce cycle puisse être proposé aux effectifs ; d'autres pendant ce temps là, en appelaient au DGPN....

La DCCRS validait l'expérimentation du binaire pour 6 mois.

Le bilan de la mise en application de l'APORTT démontre que **la maison CRS souffre de plus en plus du manque d'effectif** et que cela amène le plus souvent des arbitrages reniant leurs droits.

Tous les jours et comme attendu, les situations où l'application de l'APORTT est prétexte à la perte de droits et/ou à la détérioration des conditions de travail des personnels, s'accumulent.

Quand l'APORTT devait être le moyen de démontrer le manque d'effectif des unités, d'accepter les « trous dans la raquette » auprès des dispos des autorités d'emploi, la réelle application reste que **tout se fait en faisant supporter la contrainte aux personnels CRS.**

Tout cela justifie la position d'UNITÉ SGP POLICE lors du vote du CTSCRPN et rien ne saurait expliquer le vote « pour » de l'UNSA Police.

Il est donc urgent que les CRS soient renforcés et surtout que la DCCRS soit en première ligne pour défendre ses personnels. Pour le moment nous n'avons ni l'un ni l'autre.



Didier MARTINEZ
Secrétaire Régional
Occitanie Pyrénées



Quand l'insécurité revient à la mode...

Un nouveau scrutin électoral et revoici que surgissent les donneurs de leçons de tous poils, ou bien experts en sécurité autoproclamés, autour d'une agitation tantôt alarmiste, tantôt triomphante, selon le positionnement des uns ou des autres quant aux perspectives envisagées...

Au milieu de cela, nos collègues Policiers Nationaux, **exploités à toutes les sauces et confrontés à la dure réalité du terrain au quotidien.**

Loin de nous l'idée de négliger les chiffres inquiétants de la progression de la délinquance, lesquels d'ailleurs ne reflètent que des **situations statistiques** et donc rapportés pour alimenter des rubriques bien en deçà d'une réalité autrement plus conséquente, hélas. En effet, nos concitoyens se montrent de plus en plus réticents à déposer plainte, et ainsi patienter parfois des heures pour signaler un fait qu'il sera bien difficile d'élucider, souvent au regard des faibles éléments recueillis qui très souvent relèvent du simple constat. **L'insécurité progresse inexorablement**, notamment eu égard à des faits de violences caractérisés par l'impunité consécutive à **des peines et sanctions non dissuasives**, des individus de plus en plus jeunes, convaincus de toute la bienveillance et clémence dont ils bénéficieront, démonstration

à l'appui de leur passif qui atteint parfois une vingtaine d'interpellations préalables !

L'année 2019 a été compliquée et éprouvante sur le front des conflits sociaux, dans le même temps, la lutte contre la délinquance trouve ses limites lorsque les effectifs, **épuisés et désabusés**, sont confrontés à l'hostilité assumée d'individus qui affichent avec aplomb leur haine de toute forme d'autorité, et multiplient les provocations et rebellions dès lors qu'une offensive policière vient contrarier leurs répréhensibles activités.

Refus d'obtempérer, outrages et agressions caractérisent désormais les contrôles et opérations de sécurisations menées par les personnels, occasionnant de récurrentes blessures dans nos rangs.

Un contexte qui n'a rien d'inédit, mais révélateur d'une **situation qui échappe aux autorités**, amplifiée par les mois d'usure, de fatigue et de stress d'une **corporation à bout**, résignée à mener au mieux ses missions mais profondément **meurtrie par une stigmatisation devenue systématique, injuste et insupportable** lorsqu'il s'agit d'exploiter politiquement des accusations et mises en scène toujours à charge, sans repentance aucune lorsque la réalité des séquences réhabilite l'action décriée ou légitime une intervention policière.

C'est ainsi que dans ce climat malsain et oppressant, les fonctionnaires de police tentent de conjuguer leur vie familiale et professionnelle, sans même être épargnés par des réformes structurelles qu'ils subissent, mais surtout sans trouver le moindre écho à leur **détresse** et au **malaise chronique** de la corporation dont les **chiffres dramatiques confirment l'ampleur** :

59 suicides dans nos rangs en 2019...

Une nouvelle fois, les choses sont dites... pour revenir aux échéances électorales, souhaitons que les suivantes deviennent véritablement l'enjeu majeur pour définir **une véritable politique sécuritaire affirmée**, efficace et en adéquation avec les inquiétants défis qui se posent à notre société.



2020, une nouvelle équipe au bureau de Lyon.

L'avenir s'annonce radieux pour notre syndicat qui œuvre au sein du bureau lyonnais. **Un nouveau recrutement vient renforcer notre équipe lyonnaise** qui veut se montrer plus que jamais à l'écoute de tous ses membres.

Ludovic Cassier, issu des compagnies de sécurisations et d'interventions parisiennes et de la sécurité publique du Rhône, **Aurélien Marceau**, issue de la police secours de l'Est lyonnais, **Sébastien Gendraud**, issu de la police aux frontières et notamment de la BMR et **Farid Tatem**, en provenance de la PJ lyonnaise !

Un choix de profils variés, tous animés par la même volonté de servir de manière efficiente, en apportant leur expertise, à travers leurs précieuses expériences de terrain. Ce qu'ils ont accompli

hier, chacun respectivement dans leurs services, ils le dédient aujourd'hui avec force et conviction pour que **notre syndicat progresse** dans tous ces domaines d'intervention, afin de renforcer et développer sa parole et ses actions partout où le besoin se fait sentir. Nous savons que la tâche reste ardue : chaque jour apporte son lot de difficultés et de contraintes supplémentaires. Ces défis sont à la hauteur de nos nouveaux syndicalistes et ils ont à cœur de **démontrer leur volonté d'implication et de responsabilisation dans la défense et l'accompagnement de nos collègues** !

Leur engagement à nos côtés est **un atout** qui sert l'ambition majeure de notre syndicat pour **vous représenter et vous défendre** !



BRETAGNE



David LEVEAU
Secrétaire Régional
Bretagne



Une année syndicale sous haute tension

L'année 2019 aura été une année charnière en ce qui concerne notre organisation syndicale. Les chantiers importants lancés par le Ministre concernant les cycles horaires, la résorption du stock des HS, avec une nouvelle ossature pour le compteur d'heures supplémentaires entièrement revue dans l'APORTT, ce texte qui régit dorénavant l'emploi opérationnel dans la Police Nationale, ont fait l'objet de **nombreuses négociations**.

Alors que nous étions portés en Décembre 2018 par la majorité de nos collègues en tête des votes aux élections professionnelles, notre Organisation par la voie de son Secrétaire Général obtenait **une avancée financière historique**, du jamais vu depuis plusieurs années et après un protocole 2016 qui n'a jamais vu le jour. Heureusement d'ailleurs car ce dernier faisait la part belle aux officiers et laissait encore une fois les CEA pour des laissés-pour-compte.

Nous avons un devoir de mémoire, pour ceux qui seraient frappés d'amnésie passagère, les augmentations salariales, de part une augmentation de l'ISSP et de l'allocation de maîtrise. Ce qui entraînait **une augmentation de nos salaires dès janvier 2019, puis en juillet 2019 pour prendre fin en janvier 2020**. Ce qui représente finalement en moyenne de 130 à plus de 150 euros par mois et cela en l'espace d'un an seulement.

La gestion calamiteuse de notre administration voyait une colère monter contre nous et dirigée par des détracteurs planqués dans leurs bureaux syndicaux, se retranchant derrière des **tracts mensongers et calomnieux** en mettant en exergue la seule et unique responsabilité du taux de paiement des HS (11.88 net) sur le dos d'UNITÉ SGP POLICE FO.

UNITÉ SGP POLICE a toujours pris ses responsabilités, mais là, le mensonge était flagrant et surtout trop gros, **aucun vote n'ayant eu lieu sur le montant d'indemnisation**. Certains ne voulant pas affronter la colère légitime de nos collègues, se sont déchargés sur nous, mais jamais nous ne nous sommes cachés derrière notre petit doigt. Nous avons affronté cette vague de contestation et d'incompréhension qui était encore une fois légitime au regard de la mise en œuvre de cette opération HS de dernière minute par la Direction Centrale de la Police Nationale.

Puis arrivait la réforme des retraites, le chantier le plus gros tant il nous était possible de perdre des acquis durement gagnés par nos anciens. Beaucoup pensaient à tort que la bataille était perdue d'avance, mais c'était sans compter sur **l'abnégation de nos collègues et d'UNITÉ SGP POLICE FO**.

Un combat non mené est évidemment un combat perdu d'avance.

Entrait donc en scène une intersyndicale rassemblant les organisations majoritaires tous corps confondus, la convergence d'intérêt faisait pour la première fois son apparition dans la Police Nationale.

Malgré les vicissitudes de la vie et les différentes prises de positions de certains syndicats parfois incompréhensibles, nous avons toujours décidé de rester dans cette intersyndicale, solution salvatrice à nos yeux pour conserver nos acquis.

Le code 562 qui partait d'un mouvement des nuiteux d'ANGERS se propageait rapidement à l'ensemble des brigades de nuit de tout le pays.

Le ras le bol et l'exaspération montaient ensuite chez nos copains du jour et finalement à tous les services de Police qui décidaient d'étendre

ce mouvement avec un soutien sans faille de notre secrétaire général qui écumait les plateaux de télé pour dire à nos dirigeants ce que ressentaient nos collègues de terrain et cela avec ses mots, toujours respectueux mais parfois acerbes et acérés.

Finalement, le conflit national et l'horizon de manifestations de plus en plus prégnantes, le gouvernement décidait de nous recevoir pour entamer enfin une réelle discussion avec des propositions concrètes.

À l'issue de ces négociations, nous arrachions le maintien de nos acquis actuels pour les policiers nés jusqu'en 1985. Une surcotisation de l'État employeur pour les générations après 1985 permettrait à nos collègues de garder les mêmes droits de départ à la retraite, en intégrant les primes pour maintenir le même montant de pension.

Ces négociations voyaient également l'ensemble de nos revendications mises de nouveau en exergue par notre secrétaire général et son adjoint devant le Ministre de l'Intérieur. Une nouvelle réunion se profilait afin de mettre sur la table, les dossiers nuiteux, cycles binaires, primes OPJ, avancement et conditions de travail des policiers etc...

Il faut saluer également la détermination de nos collègues CRS, sans qui, il faut l'avouer les négociations auraient été beaucoup plus longues. La nécessité impérieuse de l'État qui devait pouvoir se reposer sur les forces mobiles (le dernier rempart de l'État) dans cette période de crise inédite en France par l'ampleur du mouvement, mais également par sa durée.

La région Bretagne ayant été très active dans tous les mouvements policiers, je tenais à tirer un grand coup de chapeau à l'ensemble des policiers Bretons, mais également à l'ensemble des responsables syndicaux Bretons qui ont fait un travail de rassembleur en ne comptant pas leur temps, leur engagement étant sans faille aux cotés de nos collègues pour la défense de notre métier.

Le code 562 qui partait d'un mouvement des nuiteux d'ANGERS se propageait rapidement à l'ensemble des brigades de nuit de tout le pays.

Encore une fois, le 17 décembre dernier, les délégués accompagnaient partout en Bretagne nos collègues nuiteux dans un mouvement lancé encore une fois par notre organisation,

les gyrophares et les rassemblements en tous genres fleurissaient partout en Bretagne; L'attente de la réunion avec le DGPN du lendemain était grande.

Malheureusement, la déception fut énorme et je la comprends, mais il y a des choses que nous devons taire afin de maintenir une pression forte, puisque le DGPN se voyait pressé par Yves LEFEBVRE d'organiser une réunion spéciale nuiteux dès le 10 janvier.

Une réunion le 6 janvier voyait le jour sous l'impulsion de l'intersyndicale, pour évoquer le manque d'équité POLICE-GENDARMERIE dans le domaine de la retraite et bien d'autres.

UNITÉ SGP POLICE FO ne restera pas un pas en retrait dans les nouvelles négociations, mais bien un pas en avant, comme il le doit en tant que syndicat majoritaire.



Christine LADRIER
Référente PTS



Les résultats du concours sont arrivés et j'ai réussi et, cerise sur le gâteau, mon dossier d'avancement « au choix » a également été accepté !

Dilemme que faire ? Tout se jouait sur les postes à pourvoir. J'optais finalement pour une prise de poste au SLIP d'Evry car je connaissais déjà les collègues en poste et je restais dans mon secteur géographique personnel.

En 2011 je décidais de me mettre au vert. 7 Ans de scènes de crime, d'autopsies, de permanences de nuit où on ne dort que quelques heures avant d'enchaîner la journée du

lendemain, des astreintes de week-end à être sur le qui-vive en stress d'être appelée à n'importe quel moment pour un braquage, un viol, un meurtre, etc..., le manque d'effectifs, le manque de soutien psychologique, etc...

Envie d'aller explorer la Seine et Marne et son petit commissariat de Lagny sur Marne.

Une base technique sans prétention au milieu d'une petite BSU de 12 personnes. Quel bonheur après ces scènes traumatisantes dont on se souvient toute sa vie.

En base technique, nous sommes amenés à nous déplacer sur les cambriolages, on signale des individus mis en cause ou gardés à vue. En résumé on gère la délinquance de masse.

Mais rien de bien méchant. Parfois de la psychologie avec les victimes de cambriolages ou de dégradations.

En 2014, après 4 ans sur Lagny Sur Marne, retour à Evry où suite à une ouverture de poste, on m'a contactée. J'ai accepté de revenir, mais cette fois sur une affectation au Groupe d'Enquête Criminalistique (G.E.C).

La mission de base est la gestion de la délinquance de masse (cambriolages, signalisations, découverte de véhicules volés, etc...). Nous sommes 4 effectifs (1 technicien, 2 ASPTS et 1 actif).

Ces différents services m'ont permis de connaître le travail sous différentes formes et de côtoyer les autres services de la PTS.

Je ne sais pas où demain me mènera mais ce métier est une réelle vocation.

PTS, AU-DELÀ D'UN MÉTIER, UNE VOCATION.

Du haut de mes 20 ans, je suis rentrée dans l'administration en décembre 1992, en qualité d'Adjointe Administrative.

Je suis passée par un Commissariat de Sécurité Publique, au bureau d'ordre où je gérais toutes les RH.

Puis en 1994, la DDSP m'a proposée de venir travailler au SGO où je gérais avec mes collègues le parc automobile et immobilier ainsi que les dépenses courantes afférentes à l'entretien des commissariats.

En 2001, c'était au tour de la Police Judiciaire de me solliciter et de me demander de les rejoindre.

J'ai été affectée au service des documents (stats et affiches de recherches d'individus) et ai été amenée à discuter avec les collègues du SLIJ qui me semblaient bien mieux occupés que moi.

Je me suis renseignée sur les métiers de la PTS. Ma première réaction a été : « il va falloir travailler sur des morts et aller aux autopsies, je n'y arriverai jamais. »

J'ai décidé de voir un peu plus loin et je me suis rendue compte que la matière était très intéressante. Beaucoup de diversités. Beaucoup d'affectations possibles pour étendre ses connaissances et les mettre à profit.

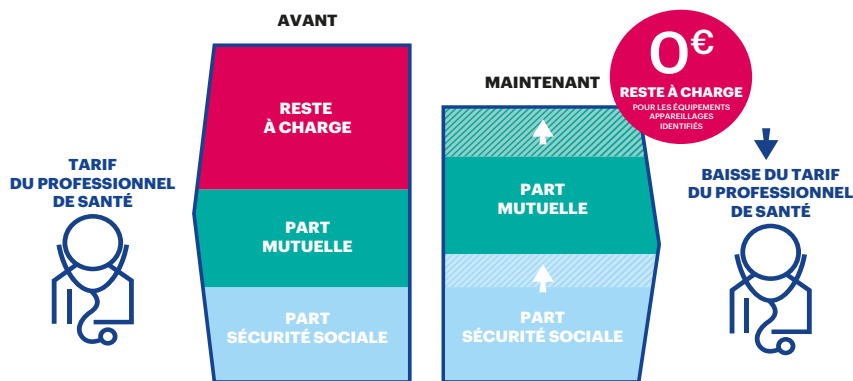
Je décidais de tenter ma chance en passant le concours en 2004. J'ai appris par la même occasion qu'il était désormais possible de présenter un dossier dit « au choix » en fonction de l'ancienneté. Je me suis dit pourquoi pas et j'ai monté un dossier également de ce côté.

100% santé, qu'est-ce que c'est ?

17% des Français renoncent à se soigner pour des raisons financières*. Lancée pour pallier ce phénomène, la réforme 100 % santé sera pleinement effective en janvier 2021.

Elle garantit à tous ceux qui adhèrent à une mutuelle responsable la prise en charge totale de certains soins et équipements optiques, dentaires et d'audiologie. Le 1^{er} janvier 2020, la réforme a franchi une étape majeure avec le remboursement intégral des lunettes. Totalement impliquée dans ces nouvelles dispositions, la MGP, la mutuelle des forces de sécurité, vous les explique.

LE RESTE À CHARGE ZÉRO EN PRATIQUE



Interview

Benoît Briatte,
président de la MGP.

Quel est l'impact du 100 % santé pour les policiers ?

De par leur travail au quotidien, les membres de la police sont particulièrement exposés aux problèmes de santé, notamment en ce qui concerne l'audition, avec l'exposition chronique au bruit de certaines fonctions ou la vue pour les postes sédentaires. Le 100 % santé vient donc à point nommé pour ces professionnels. C'est une

véritable avancée qui diminuera le taux de renoncement aux soins pour raisons financières dans le secteur optique, auditif et dentaire.

Quelle est l'implication de la MGP dans cette réforme ?

Fondée sur les valeurs de solidarité et d'égal accès aux soins, la MGP fait bien évidemment partie des complémentaires dites solidaires et responsables qui contribueront à la mise en œuvre progressive de la réforme. Sensibles aux contraintes auxquelles sont exposés les membres de la police, nous promouvons en effet depuis longtemps un égal accès aux soins pour tous. La réforme ne fait que conforter cet engagement.

Concrètement, quels sont les avantages pour les adhérents de la MGP ?

Dans le cadre de cette réforme, la

MGP applique le reste à charge zéro sur l'intégralité des actes relevant du 100 % santé, conformément au calendrier réglementaire. Pour nos adhérents, nous allons encore plus loin en proposant des services complémentaires et une gamme élargie d'équipements. Ainsi, en optique par exemple, la MGP garantit des montures origine France et des verres de haute qualité ; en audiologie, elle offre un large choix d'appareils auditifs de marques. Pour autant le patient conserve toujours la possibilité de choisir un équipement aux tarifs libres, avec un reste à charge dépendant de la garantie souscrite. Et même dans ce cas, grâce aux partenariats mis en place, nous mettons tout en œuvre pour limiter ce reste à charge. Enfin, tous nos conseillers sont mobilisés pour accompagner nos adhérents sur le 100 % santé.



Jean-Christophe COUVY
Dalila BOUDADA



UNITÉ SGP POLICE Privilèges

En ce début de nouvelle décennie, que nos enfants appelleront plus tard les «années 20», nous ne pouvons que constater malheureusement un parallèle avec les années 20 du siècle dernier...

La conjoncture économique étant assez morose, beaucoup de nos collègues et de leurs familles souffrent au quotidien de la chute de leur pouvoir d'achat.

Lors du Congrès National UNITÉ SGP POLICE, qui s'est tenu à Biarritz les 23,24,25 et 26 septembre 2019, l'ensemble des militants a mandaté le Bureau National pour tout mettre en œuvre afin de faire évoluer les choses.

Aussi, sous l'impulsion de son Secrétaire Général, Yves LEFEBVRE, et de son Secrétaire Général Délégué, Grégory JORON, la plateforme **Privilèges UNITÉ SGP POLICE** est née en janvier 2020.

Avec Dalila BOUDADA, déléguée nationale chargée du social, nous nous employons à sélectionner avec le plus grand soin des **offres exclusives**, grâce à l'appui de partenaires qui partagent les valeurs familiales, solidaires et sociales de notre organisation syndicale.

UNITÉ SGP POLICE, ce sont des offres exclusives dans plusieurs domaines :

- ➡ Pouvoir d'achat : Sports, Loisirs, Restauration...
- ➡ Banques/Assurances
- ➡ Santé/ Mutuelles : réductions prix mutuelles, ostéopathie, coaching, dentaire, optique
- ➡ Auto/Moto
- ➡ Logement/Déménagement
- ➡ Éducatif

Notre objectif, vous redonner du pouvoir d'achat...

C'est simple et très rapide, alors plus une minute à perdre...

Dès maintenant, nos offres sont accessibles sur le site UNITÉ SGP POLICE, dans l'onglet « Privilèges ».

Sur **Facebook**, et **Instagram**, soyez informés, en temps réel, des promotions :

Dans la recherche de Facebook, entrez : **Privilèges UNITÉ SGP Police**
Pour Instagram, entrez : **privileges.unitesgppolice**

UNITÉ SGP POLICE FSHI FO Vous donne du pouvoir d'achat ! en partenariat avec : **économisez PLUS** Plateforme sociale de réductions

+ de 100 marques qui proposent des Bons de réduction & Bons d'achat pour vous aider à économiser sur vos besoins du quotidien !

COMMENT EN PROFITER ?

- 1 RDV sur www.economisez-plus.com pour créer votre compte
- 2 Inscrivez-vous avec votre code client CE : **UNITESGP**
- 3 Choisissez le(s) Bons(s) Plans rajoutez-les au panier puis validez votre commande
- 4 Recevez vos Bons par e-mail

Economisez-Plus ! 😊

NOUVELLES OFFRES TOUTES LES SEMAINES !

Logos of partner brands: SIXT, hp, KASE, mac, SAMSUNG, smartbox, MONTBLANC, TouPargel, Nature, Marionnaud, lastminute.com, viapresse, BIRCHBOX, INTER SPORT, La Redoute, foot Locker.

Pour toutes questions : contact@economisez-plus.com



L'Arrêté du 5 septembre 2019 Portant Organisation Relative au Temps de Travail dans les services de la police nationale (APORTT), a été publié au journal officiel le 12 septembre 2019 dernier (JORF n°0212) pour une mise en application dès le 1^{er} janvier 2020.

Ce nouvel arrêté portant une nouvelle réglementation fait l'objet d'une déclinaison technique par mise à jour calendaire depuis le début de l'année dans GEOPOL et WIN-SG.

Ces mises à jour ont un impact certain sur la gestion en général mais particulièrement en matière de paiement, puisque dans sa note du 3 janvier 2020, la DRCPN avisait les services d'un report du paiement des heures de nuit notamment du mois de février au mois de mars pour certains SGAMI.

L'APORTT reprend dans un seul texte les deux IGOT du 18 octobre 2002 applicables à l'ensemble des personnels actifs et administratifs, techniques et scientifiques.

Il aura fallu plus de deux ans de travail, de réunions de concertation, de négociations avec les services de la DRCPN et de la DGPN pour aboutir à un texte fort de 82 articles et un guide méthodologique venant dorénavant réglementer l'organisation et le temps de travail au sein de la police nationale.

C'est après le boycott d'un premier CTRPN prévu initialement le 1^{er} juin 2018, que l'administration revenait au contact des organisations représentant le personnel, et que les négociations reprenaient, pour aboutir à un vote de l'ensemble des organisations syndicales siégeant en comité.

CTRPN du 14 juin 2019 : 10 votes : 1 contre / 9 abstentions

- o FSMI-FO : 4 votes / 4 abstentions
- o CGC/CFE : 4 votes / 4 abstentions
- o UNSA FASMI : 2 votes / 1 contre – 1 abstention

CTM du 2 juillet 2019 : 15 votes : 15 abstentions

- o FSMI-FO : 6 votes / 6 abstentions
- o ALLIANCE-SNAPATSI-SYNERGIE OFFICIERS-SICP : 6 votes / 6 abstentions
- o UNSA FASMI : 2 votes / 2 abstentions
- o CFTD : 1 vote / 1 abstention

Si ce texte a permis d'identifier certaines problématiques et de rehausser les taux de certains temps compensés, il a aussi été permis de rétablir certaines incohérences, telles que le retour à 8h10 pour les vacances du 4/2 compressé ou encore le rétablissement du volume d'ARTT du rythme de travail en 11h08.

Conséquences APORTT au 1^{er} Janvier 2020 CEA / ADS / PATS

SITUATION ANTÉRIEURE	APRÈS MISE EN PLACE DE L'APORTT
HS lors des astreintes se cumulent sur le compteur des HS	Création d'un compteur spécifique HS astreintes sur GEOPOL (source notice GEOPOL)
Astreintes non payées : reliquat reste sur le compteur HS	Désormais, compensation horaires en plus (tableaux APORTT)
Régimes hebdomadaires avec RC fixé le lundi : nombre de RTT équivalent au régime hebdomadaire classique	2 RTT en plus du régime hebdomadaire classique (art 21 APORTT)
Régime hebdomadaire en "grande et petite semaine" : nombre de RTT équivalent au régime hebdomadaire classique	1 RTT en plus du régime hebdomadaire classique (art 21 APORTT)
Régimes hebdomadaires : 9 RTH et 7 RTT pour le CEA	16 RTT (fin des RTH) à prendre toute l'année pour le CEA, 29 RTT pour les ADS et PATS (source tableaux APORTT)
Prise de service décalée en amont ou aval de la vacation ordinaire qui se prolonge ou commence sur RL - RC ou JF en régime hebdo ou cyclique : pas de RPS	Mise en place de RPS pour les régimes hebdomadaires et cycliques sur services décalés sur RC (coef 0,25), sur RL ou JF (coef 0,60) - hors services supplémentaires (art 26 APORTT)
Repos des régimes cycliques : RL suivi du RC	Inversion des repos : RC suivi(s) du RL (art 30 APORTT)
Cycle de travail 4/2 compressé en 8h21, 8h10 pour les autres 4/2	Vacation de 08h10 pour tous les 4/2 (art 32 et tableaux APORTT)
Crédit RTT du cycle en 2/2/3 en 11h08 pour CC et CEA : 25h03	Crédit RTT : 53h27 (art 33 et tableaux APORTT)
RTH à poser en période hivernale et RTT toute l'année en évitant leur programmation isolée	Disparition de l'appellation RTH - ne reste que les RTT (16 pour les CEA, 29 pour les ADS) - aucune autre précision quant aux restrictions pour les poser (art 39 APORTT)
Plan de congés et ARTT et/ou RPS : 10 jours en période hivernale pour les ARTT et/ou RPS	Si moins de 10 jours positionnés sur le plan, le reliquat pour aller jusqu'à 10, pris en 2 périodes maxi, est tout de même protégé (art 39)
Transformation de CA en CAM (suite maladie) et report N+1 : sans restriction (valable 15 mois)	Du fait de congés maladie ou maternité, et dans la limite de 4 semaines (soit 20 CA pour les hebdo) à prendre dans les 15 mois après le terme de la dite année (art 40 APORTT)
Pas de RPS en nocturne pour les hebdomadaires	Mise en place de RPS pour les régimes hebdomadaires - CEA et ADS sur les heures de nuit : coef 0,10 (art 49 APORTT)
	Création et mise en place des repos journaliers manqués, signifie le différentiel entre le repos de 11h00 minimum entre la fin de service précédente et la prise de service à venir (en heures dans Geopol)
Repos journalier manqué (art 71 à 75 APORTT)	Création et mise en place de RPS pour les heures de repos journalier manqué avec un coef de 0,15

	Restitution de ces repos : par prise retardée la vacation suivante ou départ anticipée. Sinon sur la vacation suivante (possibilité de cumuler les 3 options ci-dessus)
	dérogation pour la restitution de ce type de repos en cas de troubles à l'ordre public ou SO importants : dans les 12 jours sinon neutralisation automatique de l'agent
	Création et mise en place de repos hebdomadaire manqué, signifie un repos de 35h00 d'affilé pour chaque période de 7 jours (entre repos de cycle et première vacation), en heures dans Geopol
Repos hebdomadaire manqué (art 76 à 79 APORTT)	Restitution de ce type de repos : immédiatement à la fin de la mission (permanences et autres missions) par rendu des heures crédités en HS du fait du rappel ou de la permanence
Pas de permanence pour les ADS	dérogation pour prendre ce type de repos en cas de troubles à l'ordre public ou SO importants : dans les 21 jours sinon neutralisation automatique de l'agent
Report de repos	Possibilité pour les ADS d'être de permanence (art 49 APORTT)
Compteurs HS	Uniquement sur RL, sur vacation entière. Sont exclus les ADS et PATS (art 53 APORTT), Dans les autres cas, il s'agit de rappels en service
Paiement des HS	Séparation du compteur HS en un compteur actif (maxi 160h00) et un compteur historique (versement automatique des heures > 160h00) - art 56 APORTT
	Indemnisation possible sur instructions des compteurs actifs et historiques (art 57 APORTT)
Exemption de nuit des nuiteux (convocation médicale, stage) - vacation de 8h10	Si la mission s'effectue le matin sans dépasser 13h00 : Exemption de la nuit précédente et reprise le soir même après 8h00 de pause inter-service (art 70 APORTT) Si la mission excède 13h00 ou débute après 13h00 : exemption de la nuit suivante (art 70 APORTT)
	Si la mission est journalière, l'agent est exempté de la nuit qui précède ainsi que la nuit suivante
Vacations des ADS en cycle 4/2 : 8h21	Vacations des ADS en cycle 4/2 : 8h10 (Tableaux APORTT)
Quotient de réduction automatique des RTT suite à maladie pour les hebdo : CEA -1/2 RTT pour 5 jours / ADS, ADM -1/2 RTT pour 4 jours	Désormais CEA, moins 1 RTT pour 9 jours, ADS et PATS, moins 1 RTT pour 8 jours (tableaux APORTT)
Quotient de réduction automatique des RTT suite à maladie pour les cycliques 11H08: CEA, ADS	Désormais CEA, ADS : -1 RTT pour 14 jours (tableaux APORTT)
Temps partiel en régime cyclique interdit	Possibilité de temps partiel en régime cyclique (thérapeutique, de droit ou sur autorisation) avec un nombre de NT à prendre sur une période (tableaux APORTT)
Rappel en Service pour les cycliques sur RC : - inférieur à 4h00 = 150 % - supérieur à 4h00 = 1 vacation	Désormais 150 % de toutes les heures sur RC (tableaux APORTT)

Vous l'aurez compris, ce nouvel arrêté sera le nouveau référentiel de l'organisation et du temps de travail. Si l'APORTT a intégré quelques dispositions que nous réclamions, certaines de nos revendications d'ordre réglementaire sont encore en souffrance :

- ➡ Possibilité de mobiliser les heures créditées au compte historique pour un ou des congés, avec possibilité d'absence de plus de 31 jours, à l'instar des congés de C.E.T.
- ➡ Règle portant sur la protection des weekends ou repos de cycles accolés à des congés protégés
- ➡ Redéfinition des services d'astreinte de sorte de couvrir les périodes non couvertes actuellement (06h00 à début de service, pause méridienne et fin de service à 21h00)
- ➡ Compensation des temps d'habillement/équipement. Les 10 mn de chevauchement des cycles 4/2, pire les 8 mn du 12h08, ne suffisent clairement pas à couvrir le temps d'habillement/équipement. Une solution doit être trouvée.
- ➡ Alignement, pour tous les régimes de travail, des crédits ARTT décomptés après indemnisation des 8 jours (pour rappel, actuellement, 66h48 pour le 4/2, pour 97h04 pour le 12h08)
- ➡ Cadre réglementaire aux déplacements des agents pour missions hors résidence (hors forces mobiles) : Désignation, conditions, compensations...

Le travail est bien loin d'être abouti, il reste encore beaucoup à faire et UNITÉ SGP POLICE entend bien continuer à défendre les conditions de travail des personnels de la police nationale.



DERNIÈRE MINUTE!

Sécurité Publique - Dernière minute

La note de service DCSP 2020-01 portant sur la réorganisation des services territoriaux va avoir, en autres effets, celui de rattacher certaines unités ou brigades, qui ne l'étaient pas, aux Sûretés Départementales. C'est le cas de GAJ, BADR, ... bien que n'ayant aucune dimension départementale. Pour autant cette évolution entrainera des conséquences au désavantage des agents concernés (ASA, mandats municipaux, ...). UNITÉ SGP POLICE a bien évidemment saisi le Directeur Central de ce sujet et fera des propositions.

Repos protégés - Dernière minute

À l'occasion de l'établissement des plans prévisionnels de congés, certains services jouent sur la contradiction entre l'article 39 et l'article 53 de l'A.P.O.R.T.T.

Saisie par nos soins, la Mission Temps de Travail de la D.R.C.P.N. nous confirme :

- 10 jours, RTT et RPS confondus, sont protégés en sus des congés annuels, même s'ils ne sont pas placés au prévisionnel. La seule condition est, alors, de les utiliser en 1 ou 2 jonctions.
- La notion de période hivernale ne concerne absolument plus les RPS et les RTT
- Les RTT peuvent, tous, être placés au plan prévisionnel (Art.42).

La nouvelle circulaire portant sur le plan prévisionnel de congés, attendue très prochainement, fera le rappel de ces dispositions.

PAF - Dernière minute

L'APORTT précise très clairement le bornage des repos de cycle, de jour comme de nuit.

Dans de nombreux services de la PAF, faute de brigade de nuit, des agents sont décalés pour assurer les missions de la période nocturne. Bien que nous le contestions, ce décalage intervenait sur la nuit qui précédait la vacation normale. Fort des nouvelles règles que nous avons faites acter dans l'APORTT, la DCPAF devrait valider, très prochainement, notre demande. Le décalage horaire ne peut intervenir que sur le jour de travail normal, soit le soir même. Nos collègues profiteront ainsi d'un week-end (vendredi-samedi-dimanche) sur deux, comme les autres. De même, ayant mis en garde la DCPAF à de multiples occasions, sur le fait que la couverture des nuits par recours au décalage horaire écarterait de facto nos collègues du « Statut de travailleur de nuit » (bien qu'atteignant largement, pour certains, les 270 heures de travail de nuit par an), des brigades de nuit sont mises en place dans de nombreux services.

CONDITIONS DE TRAVAIL



Jérôme MOISANT
Dominique LE DOURNER
SN aux Conditions de Travail

Congés protégés (Art. 39)

En plus des Congés Annuels, 10 jours de repos peuvent être protégés (situation de non-rappelable). Ces 10 jours peuvent être constitués indifféremment d'ARTT et/ou de RPS (TC).

Ils peuvent être placés sur le plan prévisionnel, ce qui les protège de facto. Le reliquat de ces 10 jours non positionnés au prévisionnel, ou les 10 jours si aucun n'a été positionné au prévisionnel peuvent être posés à l'occasion de demandes de jonction de congés, à la condition d'être posés en 1 ou 2 fois. Ils seront protégés de la même façon.



Ce dispositif existait déjà mais était peu exploité, les «congés d'hiver». Notez que les nouvelles dispositions ne font plus appel à la notion de période hivernale comme auparavant. Ces 10 jours peuvent être pris tout au fil de l'année.

Ex. : 4 jours d'ARTT et/ou RPS ont été placés sur le prévisionnel de congés.

6 jours d'ARTT et/ou RPS (les 10 jours moins 4) peuvent être utilisés en 1 ou 2 jonctions, soit :

- ➡ 6 jours successifs
- ➡ 5 + 1
- ➡ 4 + 2
- ➡ 3 + 3

NB : Ces dispositions ont été arrachées pendant le Comité Technique. Nous souhaitons que les agents aient 10 jours de sérénité en plus de leurs C.A. Malheureusement, les choses ayant été précipitées, l'Art.39 prévoit leur caractère protégé mais l'article 53 qui traite du rappel en service n'a pas été réactualisé. Nous intervenons auprès de la DRCPN pour obtenir un acte clarifiant cette situation.

L'inversion des repos en régime cyclique (Art. 29 et 30)

Dorénavant, en régime cyclique, le dernier jour d'une séquence de jours de repos est le repos légal (RL). Lors des séquences de 2 jours de repos, c'est RC/RL. Pour celles de 3 jours, c'est RC/RC/RL.

Ce changement n'est pas le fruit d'une malice de l'Administration. Ce qui a présidé à ce changement, c'est la volonté de mieux protéger les dimanches de repos des cycles qui en offrent un sur deux (cycles VF et 2/2-3/2-2/3). Leur concordance avec un repos légal les protège d'avantage compte tenu des taux de compensations à 200%.





Le Centre de Coopération Policière et Douanière CCPD de Kehl

Le secteur communication s'est rendu de l'autre côté de la frontière franco-allemande, à Kehl, pour aller au contact des collègues travaillant au centre de coopération policière et douanière (CCPD) afin de mieux cerner ce service peu connu et pourtant indispensable.

1. HISTORIQUE

En 1985, la République Fédérale d'Allemagne, la France, ainsi que d'autres pays signataires ont décidé la mise en place de la libre circulation des personnes et des marchandises et la suppression graduelle des contrôles stationnaires aux frontières communes (Accord de Schengen).

Afin de continuer à lutter efficacement contre la criminalité transfrontalière, la convention d'application des accords de Schengen de 1990 fixait les bases pour l'amélioration de la coopération des services de sécurité.

Dans le même temps, elle offrait aux «états Schengen» ayant une frontière commune la possibilité d'établir de nouveaux accords.

C'est donc sur la base de «l'accord de Mondorf», accord bilatéral entre l'Allemagne et la France signé le 9 octobre 1997 que le centre de coopération policière et douanière franco-allemand a ouvert ses portes le 10 mai 1999 à Offenbourg.

La partie allemande y est représentée par les polices des Länder de Bade-Wurtemberg, la Bundespolizei (police fédérale) ainsi que la douane.

La partie française est représentée par des personnels de la police nationale, de la gendarmerie nationale et des douanes et droits indirects.

Actuellement, une soixantaine de personnels de ces divers services travaille ensemble dans des locaux communs. En 2002, le service a déménagé d'Offenbourg vers Kehl à proximité immédiate de la frontière française.

2. MISSIONS

Les missions principales du centre de coopération sont l'échange, l'analyse ainsi que la diffusion des informations entre les divers services policiers et douaniers œuvrant dans la zone transfrontalière franco-allemande.

Le centre commun ne peut effectuer de façon autonome des interventions à caractère opérationnel qui sont du ressort des services de police ou de douane. Il assure néanmoins un soutien à ces administrations en qualité de fournisseur de services. Toutes les demandes lui parviennent par mail pour la plupart ou par téléphone. Après s'être assuré de l'identité du demandeur, le Centre effectue les recherches nécessaires et répond rapidement au requérant. Toutes ces demandes sont archivées.

Font notamment partie de ces missions :

- ➔ Identification des détenteurs et conducteurs de véhicules.
- ➔ Demandes concernant les permis de conduire.
- ➔ Recherches d'adresses actuelles et de résidences.
- ➔ Identification de titulaires de lignes téléphoniques.
- ➔ Etablissement de l'identité des personnes.
- ➔ Renseignements de police ou de douane provenant de fichiers informatisés, ou d'autres documents détenus par ces services.
- ➔ Renseignements de police relatifs à des affaires de stupéfiants. (Le CCPD sert de relais sur des affaires de stupéfiants impliquant des adresses françaises et allemandes, en fonction du pays à l'origine de la procédure, chaque police/douane étant territorialement compétente)
- ➔ Informations lors d'observations transfrontalières.
Ex : Durant une enquête, une personne surveillée par un service passe la frontière. Ce service pourra demander l'autorisation de traverser la frontière pour continuer à observer la cible.
- ➔ Informations lors de poursuites transfrontalières
Ex : Un véhicule poursuivi par un équipage français et qui s'apprête à traverser la frontière, le CCPD va être saisi pour aviser les autorités Allemandes qui pourront éventuellement continuer l'affaire et tenter d'interpeller le véhicule si un motif légal le leur permet. Le CCPD interviendra dans le cas contraire où un véhicule suivi quitte l'Allemagne pour se rendre en France.

➔ Préparation de plans et harmonisation des mesures de recherche ainsi que le déclenchement de recherches en urgence. - Ex : Allemand ayant eu un accident en montagne en France. Il a eu le temps d'aviser sa famille en Allemagne. Cette dernière va aviser sa police locale, qui va saisir le CCPD qui à son tour va alerter le service compétent en France en fonction du lieu de disparition probable.

➔ Demandes concernant les circuits de vente, en particulier d'armes et de véhicules.

3. ORGANISATION

Le coordonnateur français adjoint et le coordonnateur allemand décident des mesures relatives à l'organisation, au déroulement des tâches courantes et coordonnent l'action des personnels des services nationaux leur étant mis à disposition.

La salle de veille :

Fonctionnant en H24 , 7 jours sur 7, et armée par le personnel des six administrations présentes au centre, elle reçoit l'ensemble des requêtes adressées au CCPD par les services extérieurs et les traite en temps réel, en y répondant directement ou en les transmettant aux cellules spécialisées lorsqu'elles relèvent du ressort de ces dernières.

Pour être en mesure de répondre à ces impératifs, notamment celui d'une ouverture H24, la salle de veille emploie la moitié des fonctionnaires du centre. Un fonctionnement en mode « intégré » permet par ailleurs aux personnels des trois administrations présentes au centre d'accéder à la majorité des fichiers nécessaires pour répondre à la plupart des demandes courantes.



Salle de veille

La Cellule d'entraide judiciaire

Elle gère les dossiers judiciaires nécessitant une technicité particulière, met en relation les services enquêteurs et apporte un soutien juridique aux unités et services de terrain. Elle assure la transmission de renseignements et d'éléments d'enquête, tout en s'assurant de la légalité de ces transmissions.

Elle assure également l'organisation, l'assistance et l'interprétariat lors de réunions de travail entre différents services enquêteurs.

Elle traite les dossiers relatifs aux observations transfrontalières (transmission des demandes aux autorités judiciaires, communication des autorisations aux enquêteurs, organisation des assistances, etc.).

Elle intervient également dans l'exécution des Mandats d'Arrêts Européens (localisation des personnes recherchées, information des Parquets Généraux, transmission de renseignements et documents aux enquêteurs).

Elle peut également prêter assistance lors de la transmission de Décisions d'Enquêtes Européennes (conseil, communication des coordonnées des juridictions compétentes).

La cellule d'entraide judiciaire est un interlocuteur réactif et apprécié des services d'enquête mais également des autorités judiciaires des deux pays.

5 personnels y sont actuellement affectés, dont, côté français, un policier et un gendarme, tous deux OPJ habilités.

La cellule Renseignement/Ordre public

Cette cellule assure la gestion et l'échange des informations et renseignements transfrontaliers entre la France et l'Allemagne au profit des services opérationnels et unités de terrain dans les domaines

De l'information et du renseignement judiciaire en matière de délinquance itinérante transfrontalière dans la région du Rhin supérieur, qui l'amène à rédiger des notes d'information sur ce phénomène au profit des services opérationnels locaux et centraux et de l'Ordre Public par une mission d'assistance, de conseil et de coordination des forces de l'ordre françaises et allemandes lors d'interventions ou d'événements binationaux, particulièrement nombreux à Strasbourg et ce dans divers domaines comme l'environnement/l'écologie - les extrémismes à motivation politique ou religieuse - le social et le sportif.

Elle exerce également une mission d'assistance et de soutien au profit de l'autorité préfectorale dans le domaine de la protection civile (Plans Particuliers d'Intervention PPI), de la circulation routière (Plan de viabilité Hivernale), et lors de déplacements et visites de personnalités franco-allemandes sur l'un ou l'autre territoire.

La cellule Immigration fraude documentaire

Elle est en charge de la détection de la fraude, des questions relatives à l'immigration et à la formation.

*La fraude : sur sollicitation des services du pays partenaire, elle est en charge de la vérification de la réalité de pièces d'identité françaises et de rédiger des notes sur la découverte de tout fait significatif concernant ce domaine.

*L'immigration : exploitation des notes émanant de la police fédérale en poste sur le territoire de la République fédérale ou à l'étranger et visant au recueil d'informations sur l'immigration pure mais parfois liées au terrorisme islamique.

*La formation : actions de formation au bénéfice des policiers allemands, notamment sur la typologie de la fraude afférente aux documents français.



Cellule immigration fraude documentaire

La cellule d'analyse douanière

En synergie avec son chef de détachement, l'agent est chargé d'une part du traitement des demandes nécessitant des enrichissements spécifiquement douaniers, en provenance du partenaire allemand, ou des services douaniers français, enrichies et traitées par le truchement des services douaniers allemands. Elle traite les demandes plus conséquentes et chronophages en provenance des services de l'attaché douanier en Allemagne.

Elle assure le recueil, l'enrichissement et la diffusion du renseignement portant sur la matière douanière (cigarettes et tabacs, manquement aux obligations déclaratives, blanchiment, stupéfiants, contrefaçons).

Elle procède en outre à l'élaboration et à la transmission d'avis de fraude et de fiches de signalement, via le Système d'Information et de lutte Contre la Fraude (S.I.L.C.F.) des douanes. A ce titre, 43 avis de fraude ont été établis pendant l'année 2019, dont 15 se sont révélés positifs : cela a permis la saisie de 298,2 kg de cigarettes dans les aéroports français, ce qui constitue un record absolu pour le CCPD.

4. LES PERSONNELS

Le CCPD compte à ce jour 55 personnels au total :

24,8 personnels français, 21,8 en réel : 14 fonctionnaires de la police nationale (dont 7 police aux frontières, 6 (3 en réel) sécurité publique, 1 police judiciaire), 6 militaires de la gendarmerie nationale, 5 agents de la douane.

Chaque contingent est encadré par un chef de détachement :

Police : Commandant Eric PFISTER.

Gendarmerie : Chef d'escadron Jean Luc d'ALTRI o DARDARI.

Douane : Inspecteur Régional Laurent PINOT.

Sa coordination est assurée par : poste vacant depuis le 19 mars 2018. L'intérim est assuré par l'IR Laurent PINOT depuis sa nomination en tant que coordonnateur adjoint depuis le 21 novembre 2019.

31 personnels allemands : 17 de la police du Land de Bade-Wurtemberg, 9 de la police fédérale et 5 de la douane.

Sa coordination est assurée par le Kriminalrat Maxime Fischer, direction de la Police judiciaire du Land de Bade Wurtemberg.

Le CCPD est composé d'une salle de veille ouverte 7j/7 - 24h/24 et de différentes cellules spécialisées.

5. ACTIVITÉ

Nombre de saisines enregistrées en 2019 : 23174 dossiers (avec 9,8 opérateurs en salle de veille), contre 20400 en 2018 (avec 11,8 opérateurs en salle de veille), soit 2774 demandes supplémentaires (+13,60 %).

En 2017, le CCPD traitait 18777 (avec 14 opérateurs en salle de veille).

Cette visite du CCPD de Kehl nous a permis de constater que les collègues policiers, gendarmes et douaniers des deux pays travaillent main dans la main dans une bonne ambiance. Les locaux sont très agréables, mettant à disposition des fonctionnaires, tout le nécessaire, aussi bien pour travailler que pour se détendre. D'ailleurs, le CCPD compte un très faible turn-over des effectifs (Peu de fonctionnaires demandent à partir et en général, le peu de demandes concerne des collègues souhaitant une destination ou un service spécifique).

Le point négatif de ce service concerne (comme souvent) le manque d'effectif plus que criant. Moins de 22 personnels côté français, pour 31 côté allemand. Et c'est là où le bât blesse. Ce service pourtant attractif en termes de conditions de travail, mais également au niveau de l'intérêt des missions, n'attire pas. Malgré les diverses ouvertures de postes en profilé (niveau Allemand scolaire demandé), les collègues ne se bousculent pas. Ce manque d'effectif génère des cycles de travail rudes et atypiques. Alors que chaque cellule travaille en hebdomadaire, la salle de veille fonctionne 7j/7 et 24h/24, avec les cycles suivants :

En semaine, au minimum 2 personnels de 07h00 à 15h00, au minimum 2 personnels de 11h00 à 19h00 et 1 personnel de 19h00 à 07h00.

Le week-end, une permanence est montée (englobant l'ensemble des fonctionnaires du CCPD) : 1 personne de 07h00 à 19h00 et 1 personne de 19h00 à 07h00, ceci pour les deux jours du week-end ou jours fériés(s).

Cela signifie qu'un fonctionnaire (policier, gendarme ou douanier) peut travailler dans une cellule du lundi au vendredi et travailler le week-end de permanence à la salle de veille. Il peut même abandonner son poste en semaine pour renforcer la salle de veille, si cette dernière se trouve en manque d'effectif, la salle de veille primant sur les cellules.

Alors que l'activité augmente, l'effectif baisse comme peau de chagrin. Un apport en fonctionnaires serait salvateur pour de meilleures conditions de travail.

Comme nous le disions plus haut, les fonctionnaires du CCPD sont bien. Outre, le cadre de travail propre, bien équipé et agréable, ils bénéficient de la gratuité du repas de midi. Malgré ces avantages, le poste serait plus attractif avec la mise en place d'une indemnité couvrant la pénibilité des trajets (passage frontière très compliqué au niveau de la circulation) et les horaires décalés. Un effort financier et en effectifs doit être fait pour la pérennité de ce service indispensable.

Merci au Commandant de police Eric PFISTER, à Frédérique et en général, à toute l'équipe du CCPD pour leur accueil, mais également à Emmanuel et Bertrand Départementaux UNITÉ SGP POLICE qui se sont démenés pour que ce reportage soit effectué dans les meilleures conditions.



Emmanuel- Frédérique- Bertrand



Une cuisine toute équipée



Grande salle de réunion



Salle de réunion



Salle de musculation à disposition



Jérôme MOISANT
Dominique LE DOURNER
SN aux Conditions de Travail

ÉTUI MI-CUISSE, POURQUOI PAS... ?

Le 19 octobre 2017, la décision du Directeur générale de la Police nationale tombe :

« Les tests...mettent en avant les limites de cet étui de cuisse ainsi que les risques auxquels il expose les policiers dans certaines circonstances »

Le DGPN valide les tests organisés le 1^{er} semestre 2017 par la DCSP et **interdit le port de l'arme à la cuisse** sauf pour les unités spécialisées FIPN.

Il faut le dire, face à la volonté de la DCSP de l'époque d'interdire cet étui, nous connaissions déjà les résultats de ces derniers, « à charge », avant même qu'ils ne soient exécutés. D'ailleurs avait-on besoin de les faire ?

La médecine de prévention n'avait même pas été concertée...Pourtant... !

Tout y est : limité en opérationnalité, inconfortable, dangereux pour soi-même et pour les autres. Bref, la liste des critiques était bien trop longue pour que le DGPN prenne une autre décision que

celle d'interdire l'étui cuisse, la DGGN avait quant à elle validé, sous couvert d'une formation au tir minimale, le port de l'étui cuisse dès le 27 juillet 2016...

Déception, incompréhension dans les rangs, depuis tant d'années où cet équipement était toléré et n'avait engendré aucune atteinte à l'intégrité de qui que ce soit.

Depuis, les avis ont évolué, et fort de réflexions et de tests, UNITÉ SGP POLICE a souhaité relancer l'expérimentation du port de l'arme à la cuisse, en la complétant d'un étui intermédiaire pouvant selon nous répondre aux besoins des agents.

Validé par Mr le secrétaire d'état lui-même :

<https://youtu.be/NgTVNMVSbRo>

L'expérimentation est organisée par le SAILMI sur le site de Montlignon, le 6 février et répond à nos sollicitations de réétudier les possibilités du port de l'arme à la cuisse.

UNITÉ SGP POLICE n'est pas resté les bras croisés et a donc souhaité proposer un étui intermédiaire :

L'étui de cuisse « SAFARILAND Modèle 6004-25 mono sangle », appelé aussi étui « mi-cuisse »

Si nous ne pouvons que laisser chacun y porter un avis, les premiers retours sont malgré tout intéressants :

- ➔ Mono sangle, l'étui ne nécessite pas de réglages récurrents des sangles, l'étui ne pivote plus.
- ➔ Maintenu à la cuisse, à peine plus long que la patte dite à rallonge et à distance intermédiaire entre l'étui cuisse et l'étui à port médian déporté, il ne bouge pas.
- ➔ Placé plus haut que l'étui cuisse, il n'empêche pas les déplacements pédestres rapides, et courses à pieds
- ➔ Sensiblement équivalent à l'étui cuisse, il permet le positionnement également d'un équipement intermédiaire, tels que le BTM.
- ➔ Non suspendu au ceinturon, il réduit le poids du ceinturon.

➔ Plus haut que l'étui cuisse, il limite la prise de l'arme par un tiers

Nous restons vigilants aux résultats de cette expérimentation et maintiendrons toute la pression nécessaire pour améliorer vos conditions de travail et notamment celle du port de l'arme, votre sécurité en dépend.



JEAN-PIERRE GRAND

Né le 18 novembre 1950 à MONTPELLIER (HÉRAULT)

► 1978 à 2000 : Chargé de mission puis Conseiller technique et Attaché parlementaire de M. Jacques CHABAN DELMAS - Président de l'Assemblée Nationale – Député de la Gironde

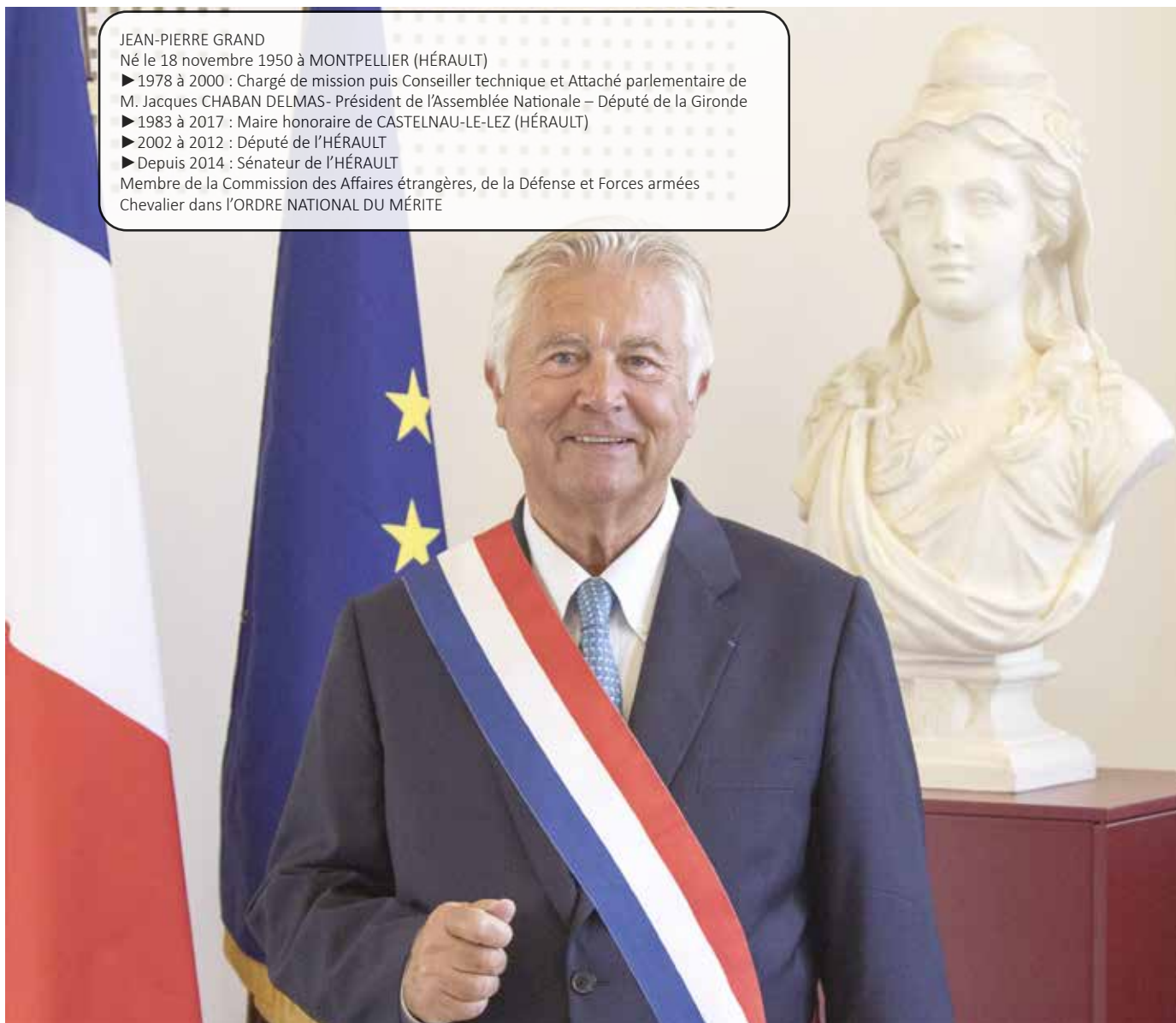
► 1983 à 2017 : Maire honoraire de CASTELNAU-LE-LEZ (HÉRAULT)

► 2002 à 2012 : Député de l'HÉRAULT

► Depuis 2014 : Sénateur de l'HÉRAULT

Membre de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et Forces armées

Chevalier dans l'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE



Sénateur Jean-Pierre GRAND : Protégeons les policiers

Dans le cadre de la proposition de Loi de « Lutte contre la Haine », le Sénateur de l'Hérault, Jean-Pierre GRAND, a déposé trois amendements qui, malheureusement n'ont pas été retenus par le Sénat.

Le Sénateur justifiait ses amendements par la **nécessité de protéger les policiers** mais aussi les militaires et douaniers qui peuvent être facilement identifiables et donc devenir, au travers de la diffusion de ces images, **des cibles ainsi que leurs familles**.

En effet, aujourd'hui, il n'existe aucune contrainte légale permettant aux policiers de demander le **floutage de leur visage** avant la diffusion des images afin de préserver leur anonymat (sauf pour quelques services bien précis) qui est la garantie de leur efficacité mais aussi de leur sécurité et celle de leurs familles. Il proposait donc de sanctionner la diffusion de l'image des forces de l'ordre en absence de leur accord.

À l'occasion des mouvements sociaux comme celui des gilets jaunes, les forces de l'ordre ont été régulièrement filmées par des manifestants ou autres dans le cadre des opérations de maintien de l'ordre et bon nombre d'entre elles a été mis sur les réseaux sociaux faisant peser de **lourdes menaces** sur les fonctionnaires comme cela a été le cas pour quelques-uns d'entre eux qui ont reçus des **lettres de menaces, y compris de mort, directement à leur domicile**.

Le secteur Com d'UNITÉ SGP POLICE qui travaille depuis plusieurs mois sur ce dossier a souhaité lui donner la parole au travers de ces quelques pages pour mieux comprendre ses motivations.

Nous le remercions pour cette interview sans faux-fuyants ni langue de bois.

Quel est votre constat sur l'état de la Police Nationale ?

Suite au rapport de la commission d'enquête du Sénat relative à l'état des forces de sécurité intérieure de juin 2018, je me suis concentré sur la situation dans mon département de l'Hérault.

Au fil de mes rencontres de terrain, j'ai constaté un **profond malaise dans les rangs des forces de l'ordre en particulier dans la police nationale**. Désarroi, mal être, démotivation, perte de sens, découragement, ces qualificatifs revenaient souvent pour décrire l'état d'esprit de nombreux policiers nationaux.

Aujourd'hui, cette crise aux multiples facteurs met gravement en péril la sécurité des policiers et le bon fonctionnement de la police nationale.

Nous constatons au quotidien des évolutions vers une société toujours plus exigeante dans laquelle les règles de vie en commun ne sont plus respectées. La remise en cause ou la **stigmatisation** de l'intervention des forces de l'ordre notamment sur les réseaux sociaux constitue une atteinte grave au fonctionnement de la République.

Si les forces de l'ordre sont, par leur formation et leur professionnalisme, en capacité de s'adapter à ces évolutions, elles ne peuvent y parvenir qu'à la condition d'être **soutenues et protégées par leur hiérarchie, par le pouvoir politique et respectées par l'autorité judiciaire**.

Quelles sont vos propositions ?

Dans l'attente du projet de loi consécutif au livre blanc sur la sécurité intérieure, j'ai décidé de me saisir de tous les textes en discussion au Parlement pour proposer des améliorations législatives afin de **mieux protéger les forces de l'ordre**.

Ainsi, lors de l'examen en commission au Sénat de la proposition de loi relative à la lutte contre la haine sur internet, j'ai souhaité soulever notamment la **question du droit à l'image des forces de l'ordre**.

En effet, lors des récents mouvements sociaux comme celui des gilets jaunes, les forces de l'ordre ont été régulièrement filmées par des manifestants dans le cadre de leur opération de maintien de l'ordre. De nombreuses images de policiers ont été diffusées sur les réseaux sociaux, les rendant ainsi **facilement identifiables et donc potentiellement des cibles avec leur famille**.

Partant de ce constat, j'ai déposé trois amendements visant à prévoir un réel droit à l'image, à sanctionner la diffusion de leur image et de leur identité.

Toujours en matière de protection des policiers, en 2017 lors de l'examen du projet de loi relatif à la sécurité publique, j'avais **défendu la possibilité d'utilisation de leur adresse professionnelle pour l'immatriculation de leurs véhicules personnels**.

Si tous les maux de la police nationale ne nécessitent pas des modifications législatives, j'entends **continuer à défendre toutes les propositions en faveur de cette profession**.

Pourquoi vos amendements ont-ils été jugés irrecevables ?

L'article 45 de la Constitution prévoit que les amendements déposés sont recevables en première lecture dès lors qu'ils présentent un lien, même indirect, avec le texte déposé ou transmis.

Lors de l'examen de ce texte, la commission des lois du Sénat a considéré qu'ils n'étaient pas recevables car ils visaient à modifier les règles générales de la responsabilité civile ou pénale et à créer de nouvelles infractions ne concernant pas les intermédiaires techniques, dispositions qui n'étaient pas incluses

dans le périmètre initial de la proposition de loi.

Ils ont donc été repoussés pour des raisons de forme, sans avoir été examinés sur le fond.

j'ai déposé trois amendements visant à prévoir un réel droit à l'image, à sanctionner la diffusion de leur image et de leur identité (des policiers).

Pensez-vous les reproposez sur une autre forme ou sur une proposition de loi ?

Oui car le problème reste entier et **le harcèlement sur les réseaux sociaux une triste réalité**.

La diffusion de ces images ou vidéos sur internet est bien souvent accompagnée de **messages de haine et d'appels à la violence contre les forces de l'ordre** notamment pour obtenir la révélation de leur identité et de leur domicile.

Un gardien de la paix m'a fait part de la peur de son enfant de se rendre à l'école depuis la diffusion de la photo de son père sur les réseaux sociaux. **Cette situation est inacceptable**.

Il faut bien avoir à l'esprit que les policiers ne bénéficient pas de protection particulière en matière de droit à l'image, hormis lorsqu'ils sont affectés dans certains services bien définis.

Ils ne peuvent donc s'opposer à l'enregistrement de leur image lorsqu'ils effectuent une mission et à l'éventuelle diffusion de cet enregistrement sauf dans certaines circonstances particulières.

Même si la rédaction juridique de mes propositions mérite d'être améliorée, **je compte bien continuer à me battre pour obtenir un renforcement de la protection due aux forces de l'ordre**.



N'avez-vous pas peur que certaines associations ou collectifs crient à une nouvelle mesure de protection policière ?

Les nombreux messages de haine reçus suite au dépôt de mes amendements me confortent dans ma démarche mais témoignent aussi de la sensibilité de ce dossier. Effectivement j'ai été accusé de vouloir couvrir les « violences policières ».

Mes amendements n'avaient bien évidemment pas non plus pour objectifs de contraindre la liberté de la presse et sa légitimité à informer la population.

Aussi, il convient de faire preuve de pédagogie sans oublier de rappeler qu'aucun média ne diffuse les longues heures durant lesquelles les forces de l'ordre sont victimes d'insultes, de jets de projectiles et d'agressions.

Aujourd'hui, les policiers sont même menacés en dehors de leur service dans leur vie privée où ils font l'objet d'agressions et d'actes d'intimidations, nous ne pouvons occulter cette inacceptable réalité.

Ma démarche est donc simple :

Protéger les femmes et les hommes engagés quotidiennement pour la sécurité des Français.

Avez-vous le soutien de vos confrères sénateurs ou tout au moins de votre groupe politique ?

En raison de leur irrecevabilité, mes propositions n'ont pas pu être examinées sur le fond.

Lors de l'examen en séance publique au Sénat, le sujet a néanmoins été rapidement évoqué au travers d'une demande de rapport parlementaire.

Le rapporteur a souligné la gravité de la situation tout comme le Secrétaire d'État chargé du numérique qui représentait le Gouvernement pour ce texte.

J'ai saisi le Ministre de l'Intérieur de ce sujet.

Pensez-vous ces propositions opportunes politiquement à quelques jours des municipales eu égard au débat sur les soi-disant violences policières ?

La sécurité des biens et des personnes reste la première priorité des français à la veille des élections municipales.

À Montpellier, semaine après semaine, nous voyons nos Institutions, la Démocratie et l'État de droit s'affaiblir.

Si la liberté de manifester reste un droit fondamental, doit-on continuer d'accepter les violences de groupuscules extrémistes qui agressent les forces de l'ordre, détruisent tout sur leur passage et paralysent ainsi l'activité économique de nos centres-villes.

Sur le terrain, je constate que l'attente de la population en matière de sécurité est toujours aussi forte.

Je reste confiant sur l'acceptabilité de mes propositions par les français, soucieux de leur sécurité et de celle de leur famille, attachés au respect d'ordre public et à la protection des fonctionnaires en charge de cette mission.

aucun média ne diffuse les longues heures durant lesquelles les forces de l'ordre sont victimes d'insultes, de jets de projectiles et d'agressions.

Si la liberté de manifester reste un droit fondamental, doit-on continuer d'accepter les violences de groupuscules extrémistes qui agressent les forces de l'ordre, détruisent tout sur leur passage et paralysent ainsi l'activité économique de nos centres-villes.



ASSURANCE DOMMAGES OUVRAGE

Bonjour à tous.

Selon l'article L242-1 du code des assurances, toute personne physique ou morale, agissant en qualité de propriétaire d'un ouvrage de construction, doit souscrire une assurance dommages ouvrage. C'est un contrat qui protège le maître de l'ouvrage qui entreprend la construction, par exemple, d'une maison et qui grâce à cette assurance, obtiendra le paiement de la totalité des travaux de réparation des dommages relevant sur la solidité de la construction ou qui la rendent impropre à sa destination, sans attendre une recherche des responsabilités, une expertise judiciaire et une décision de justice.

Cette assurance doit être souscrite par le maître de l'ouvrage avant l'ouverture du chantier et prend effet, à compter de l'expiration du délai de « garantie de parfait achèvement ». A savoir, l'entrepreneur est tenu à la garantie de parfait achèvement, pendant un délai d'un an, à compter de la réception, pour la réparation de tous les désordres signalés par le maître de l'ouvrage. Ensuite l'assurance dommage ouvrage entre en vigueur et cela jusqu'à la fin de la garantie décennale. L'assureur a un délai de soixante jours, à compter de la réception de la déclaration du sinistre, pour notifier à l'assuré sa décision de la mise en jeu ou non des

garanties prévues au contrat et en cas d'acceptation de garantir, l'assureur a un délai de quatre-vingt-dix jours, à compter de la réception de la déclaration du sinistre, pour faire une offre d'indemnité. Et si l'assuré accepte son offre, le règlement doit intervenir dans un délai de quinze jours. Au cas où l'assureur aurait besoin, en raison des considérations techniques, d'un délai supplémentaire pour faire son offre, ce délai est subordonné à l'acceptation expresse de l'assuré et ne peut excéder cent trente-cinq jours.

Bien que l'assurance dommages ouvrage soit obligatoire sous peine pénale, emprisonnement de six mois et d'une amende de 75 000 euros, l'article L343-3 dispense de ces peines pénales la personne physique construisant un logement pour l'occuper elle-même ou le faire occuper par son conjoint, ses ascendants, ses descendants ou ceux de son conjoint. Mais cette personne engage sa responsabilité auprès des acquéreurs de l'immeuble qui doivent devenir les nouveaux bénéficiaires de l'assurance dommages ouvrage.

En attendant le prochain numéro, prenez soin de vous et de vos intérêts.



Maître Etincelle ERNART
Avocate

Un problème personnel ou professionnel ?

Le bureau national met à votre disposition,

gratuitement,

une permanence d'avocat tous les mardis après-midi

dans les locaux d'UNITÉ SGP POLICE-FO
161-163 avenue Galliéni, 93177 Bagnolet

Prenez rendez-vous au **06.09.95.62.27**





Sandra PLACHEZ - KARATÉ

Bonjour Sandra, peux-tu te présenter ainsi que ton parcours professionnel ?

Bonjour, je m'appelle Sandra Plachez, j'ai 37 ans, je suis mariée, mère d'une fille âgée de 12 ans.

J'ai fait mon école de police à Fos sur mer en 2002. J'ai été affectée à Lille en 2003 où j'ai fait deux années de roulement jour, et de février 2005 à septembre 2017 j'étais en GSP soirée (groupe de sécurité et de proximité). Je suis Brigadier-Chef depuis septembre 2017, pour la prise de grade, j'ai pris la tête du roulement nuit à Lille. J'ai été mutée à Lens en septembre 2018 où j'ai fait une année au roulement nuit et depuis septembre 2019 je suis à la tête d'un groupe de GSP nuit aux unités d'appui de Lens Agglo.

Mon mari est permanent syndical, pour Unité SGP Police, c'est donc naturellement que j'ai adhéré au même syndicat.

Peux-tu nous parler de ton parcours sportif ?

J'ai commencé le judo à l'âge cinq ans. J'en ai fait 17 ans. J'ai fait de la compétition au niveau national en UNSS (3^{ème}) et au niveau international civil où j'étais 5^{ème}. Je suis 1^{er} dan de judo, et ju-jitsu, discipline que j'ai pratiquée 5 ans en loisir. Je suis rentrée en école de Police en 2002 et j'ai fait 3^{ème} aux championnats de France Police 2002. Lors de mon année de stagiaire, j'ai participé avec l'équipe de France police au stage préparatoire des championnats d'Europe Police. Puis, j'ai cessé le judo à cause des horaires de soirée en GSP. N'étant disponible pour le sport qu'en journée, je m'étais alors tournée vers les clubs de

Fitness, pour poursuivre une activité sportive.

Ma fille a commencé le karaté contact en 2010, à l'âge de trois ans au club de Lens, dont le professeur est Patrick Demarez. Suite à un changement d'horaires professionnel, j'ai pu reprendre une activité sportive en club et je me suis inscrite dans le club de ma fille pour partager des moments avec elle. C'était donc en loisir, du moins dans un premier temps. Elle pratique la compétition au niveau national pour la cinquième année consécutive, elle est championne de France et championne de coupe de France à plusieurs reprises, et mon esprit de compétitrice me titillait en la voyant évoluer, et je me suis lancée dans les compétitions de karaté contact.

Tu fais des compétitions ? Quels sont tes résultats ?

En 2018 et 2019, j'étais championne des Hauts de France de karaté contact et j'ai fini 3^{ème} aux championnats de France civil. Aimant me lancer des défis, j'ai décidé de participer aux championnats de France police de karaté Shotokan en novembre dernier. Discipline totalement différente de la mienne, même si ça reste du pied-poing, j'ai dû apprendre rapidement à travailler différemment sur les appuis, sur les attaques pour ce défi où je suis parvenue à décrocher la 3^{ème} place. C'était au Centre National d'Entraînement de Montpellier, le 7 novembre 2019. Je n'ai rencontré aucune difficulté pour être détachée par ma hiérarchie, que ce soit pour les stages préparatoires ou pour la compétition.

As-tu d'autres ambitions sportives et professionnelles ?

En mai dernier, j'ai obtenu mon deuxième Dan de karaté contact, je suis coach de catégorie A, c'est à dire que j'accompagne les compétiteurs jusqu'aux championnats de France, les prépare, leur donne les conseils pour essayer de hisser à la première marche du podium. Il y a l'aspect physique mais mental aussi, c'est indissociable. En ce moment même, je prépare des jeunes pour leur première compétition internationale en février à Paris. Ce sera une première pour eux ; Le défi est de taille, car sont engagés les pays frontaliers mais aussi des pays tels que ceux du Maghreb, le Japon et l'Ukraine ! Et ensuite, on enchaîne avec les championnats de France en mars à Nîmes.

Et comme je suis insatiable, je prépare actuellement le Diplôme d'Instructeur Fédéral (DIF), examen en mai prochain, pour pouvoir seconder mon professeur au niveau de l'enseignement au sein du club, des petits jusqu'aux adultes. Y a du boulot !

Nous comptons environ 80 licenciés.



Quelles sont les contraintes que tu as pu rencontrer, notamment pour t'entraîner ? Arrives-tu à concilier travail et activité sportive sans souci ?

Que ce soit pour l'entraînement, les compétitions ou le DIF, c'est assez compliqué de gérer avec le travail, car je ne suis pas disponible chaque soir d'entraînement, ni tous les week-ends de compétition ou stages. Il faut sacrifier des journées de congés, et si ce n'est pas possible, je fais ma nuit de travail et je pars avec les compétiteurs ou en stage sans dormir. Pour l'instant je tiens le coup !

En période de vacances il m'arrive d'intervenir avec mon professeur pour faire découvrir notre sport à des enfants des quartiers, défavorisés. Nous intervenons aussi auprès d'associations comme celles pour les femmes victimes de violences conjugales. Nous leur montrons quelques techniques de self défense et essayons de leur redonner confiance. Tout cela me prend du temps, mais je jongle avec le travail, c'est une organisation. Une chose est sûre, je n'ai pas le temps de m'ennuyer ! Les détachements à plein temps et les tiers temps ayant disparus dans notre administration, j'espère que tous les sportifs chez nous, pourront continuer d'exercer encore longtemps dans le cadre de notre travail. Représenter notre profession au travers d'une activité quelle qu'elle soit est important, cela permet de véhiculer une image différente et positive de la police.

Un dernier mot ?

En mai 2019, mon club a été choisi pour un partenariat avec l'enseignement scolaire, les cités éducatives : faire intégrer le karaté au sein de deux collèges de Lens, dans le cadre de la politique de la ville, et j'ai effectué avec ma fille une démonstration de notre discipline devant les Ministres Blanquer et Denormandie, et Monsieur Jolibois, DDSP du Pas-de-Calais ainsi que devant Monsieur Sudry, Préfet de Police. Ce fût un honneur devant de telles personnalités, d'exposer nos projets, de défendre nos ambitions et de leur faire découvrir notre sport. Pari réussi puisque la ville de Lens fait partie des villes retenues pour participer à ce projet, qui devrait se mettre en place dans quelques temps.

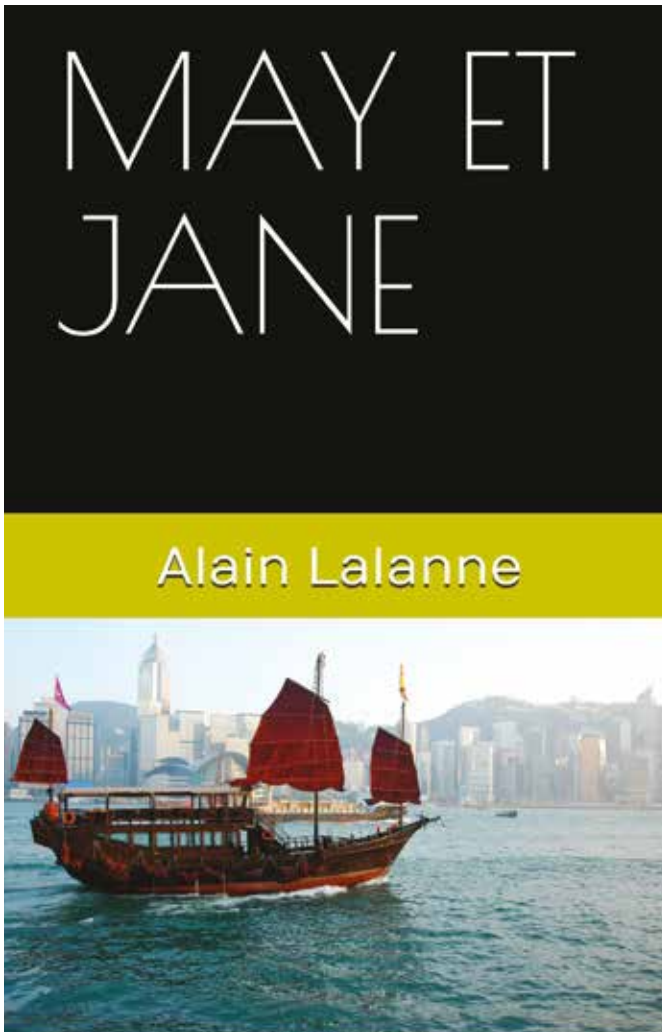
Aujourd'hui je suis à un stade où j'aime accompagner les plus jeunes à s'améliorer, se perfectionner, en les conseillant, en travaillant avec eux ; C'est un plaisir et une fierté de les voir grandir et accomplir de nouvelles choses, de les voir se fixer des objectifs, de voir leur confiance en eux grandir, les voir s'épanouir et aller un peu plus loin dans leur passion ! C'est normal pour moi de transmettre mon savoir, comme on l'a fait à mon égard.

Le sport est une vraie bouffée d'oxygène, on se vide la tête, on se défoule, on bosse dur, il faut maintenir la motivation de chacun, mais tout se fait dans une excellente ambiance où règne la bonne humeur. J'ai la chance d'évoluer dans un club où il y a une bonne équipe, compétiteurs ou non, et où le côté familial est préservé ; Nous sommes nombreux à pratiquer avec nos enfants au sein du club. C'est super, ils sont liés d'une véritable amitié depuis tout petit, ils se soutiennent, se motivent mutuellement, s'entraident, se respectent, s'écoulent. Cela signifie que les valeurs de notre art martial sont bien véhiculées au sein de notre club qui ne cesse de grandir.



MAY ET JANE

ALAIN LALANNE



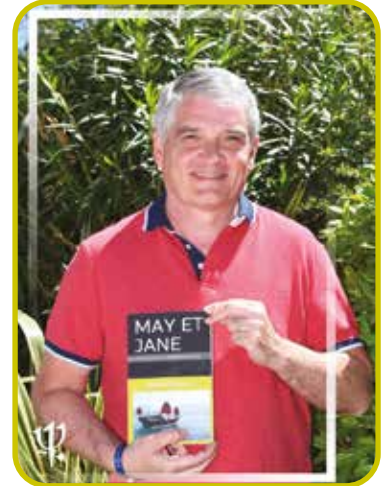
Alain LALANNE est né le 30 Août 1959 à Condom dans le Gers.

C'est son deuxième roman après « une vengeance ordinaire » Précédemment, il a publié deux autres livres sur sa carrière de policier.

Il est entré à la Préfecture de Police en Mars 1981. Après une période en service général dans le 4^{ème} arrondissement, il a intégré une brigade en civil durant près de 10 ans, avant d'être affecté à la DOPC à sa création en 1998 comme B.I.V.P.

Ses dernières années, il les a passé en poste à la salle de commandement du 2^{ème} district située rue Hénard à Paris 12.

Il a pris sa retraite en 2015 après toute une carrière faite à la Préfecture de Police avec le titre de brigadier honoraire.



Bibliographie :

- Mon papi, il est policier - Ed. Edilivre - Témoignage.
- Etat des lieux de sortie - Témoignage de flic - Ed. du Panthéon - Témoignage.
- Une vengeance ordinaire - Ed. Edilivre - Roman
- May et Jane - Ed Amazon - Roman

Nous sommes le vingt-huit mars 2009, au petit matin, le vol de la compagnie Thaï Airways entame son approche pour son atterrissage sur la piste de l'aéroport de Paris Charles de Gaulle en provenance de Bangkok.

À son bord, le personnel navigant prépare les manœuvres avant que l'avion ne se pose. Dans une heure, il aura atterri. Au milieu de l'avion, assis sur son siège près d'un hublot, Georges Charpentier rentre d'un séjour de vacances en Thaïlande. A des centaines de kilomètres de là, au centre de la capitale, dans les locaux de la Brigade Criminelle de Paris, une dizaine de policiers sont réunis autour d'un café. Sous l'autorité du chef de groupe, le commandant Giraud, ils s'apprêtent à aller interpellier un ressortissant français à son retour sur le sol français.

info sur : www.alain-lalanne.fr et sur Facebook : [@alainlalanne](https://www.facebook.com/alainlalanne)

DISPONIBLE CHEZ :

FNAC, AMAZON ET TOUS LES AUTRES SITES ET DIFFÉRENTS SUPPORTS.

AUTO-ÉDITION

GRILLES INDICIAIRES

Échelon	Durée	Ind. maj	IRM
---------	-------	----------	-----

Trait. Brut Annuel	Trait. Brut Mensuel
--------------------	---------------------

I.S.S.P. 25,50%	All. de maîtrise	Epp1 ²	Indemnité spéc. ARIT ³
--------------------	---------------------	-------------------	--------------------------------------

SALAIRE MENSUEL NET							
Province 0% IR*	Province 1% IR*	Province 3% IR*	Paris/Versailles FSPN/Corse	CRS Province 1% IR*	CRS Province 3% IR*	Martinique Guadeloupe Guyane	Ile de la Réunion

Échelon 3	645	829
Échelon 2	630	803
Échelon 1	611	779

36 269,83 €	3 022,49 €
35 426,35 €	2 962,20 €
34 357,94 €	2 863,16 €

861,41 €	319,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€
848,05 €	319,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€
821,34 €	319,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€

3 327,42 €	3 353,47 €	3 405,56 €	3 531,51 €	3 402,29 €	3 454,38 €	4 459,56 €	4 623,99 €
3 281,05 €	3 306,69 €	3 357,98 €	3 484,33 €	3 355,52 €	3 406,80 €	4 395,76 €	4 557,98 €
3 187,45 €	3 212,28 €	3 261,95 €	3 389,05 €	3 261,11 €	3 310,78 €	4 268,28 €	4 424,71 €

Except.	576	734
Échelon 5	566	722
Échelon 4	558	711
Échelon 3	540	689
Échelon 2	525	669
Échelon 1	506	645

32 389,80 €	2 699,15 €
31 827,48 €	2 652,29 €
31 377,62 €	2 614,80 €
30 365,44 €	2 530,45 €
29 521,96 €	2 460,16 €
28 453,54 €	2 371,13 €

777,27 €	319,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€
766,59 €	319,58 €	-23,17 €	
750,56 €	319,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€
726,52 €	319,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€
707,82 €	319,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€
681,11 €	319,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€

3 032,35 €	3 055,86 €	3 102,86 €	3 231,18 €	3 104,68 €	3 151,68 €	4 057,40 €	4 204,13 €
2 994,41 €	3 017,58 €	3 063,94 €	3 192,54 €	3 066,41 €	3 112,76 €	4 006,19 €	4 150,21 €
2 939,01 €	2 961,70 €	3 007,09 €	3 136,18 €	3 010,53 €	3 055,92 €	3 929,88 €	4 071,24 €
2 854,38 €	2 876,35 €	2 920,29 €	3 050,04 €	2 925,18 €	2 969,43 €	3 814,92 €	3 950,86 €
2 788,69 €	2 810,10 €	2 852,90 €	2 983,17 €	2 858,92 €	2 902,57 €	3 725,67 €	3 857,39 €
2 695,09 €	2 715,69 €	2 756,88 €	2 887,89 €	2 764,51 €	2 807,29 €	3 598,09 €	3 724,12 €

Échelon 6	534	681
Échelon 5	514	655
Échelon 4	502	640
Échelon 3	492	627
Échelon 2	477	608
Échelon 1	468	597

30 028,05 €	2 502,34 €
28 903,40 €	2 408,62 €
28 228,61 €	2 352,38 €
27 666,29 €	2 305,52 €
26 822,81 €	2 235,23 €
26 316,72 €	2 193,06 €

719,84 €	319,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€
698,48 €	319,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€
685,12 €	319,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€
671,77 €	319,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€
646,39 €	319,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€
631,70 €	319,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€

2 830,46 €	2 852,22 €	2 895,75 €	3 025,67 €	2 901,05 €	2 945,07 €	3 782,77 €	3 916,92 €
2 755,79 €	2 776,90 €	2 819,14 €	2 949,66 €	2 825,73 €	2 869,06 €	3 680,90 €	3 810,56 €
2 708,86 €	2 729,57 €	2 771,00 €	2 901,89 €	2 778,40 €	2 821,28 €	3 617,18 €	3 743,74 €
2 662,18 €	2 682,49 €	2 723,12 €	2 854,38 €	2 731,32 €	2 773,78 €	3 553,43 €	3 677,29 €
2 572,95 €	2 592,50 €	2 631,59 €	2 763,57 €	2 641,59 €	2 682,97 €	3 431,87 €	3 550,43 €
2 521,28 €	2 540,38 €	2 578,69 €	2 710,98 €	2 589,94 €	2 630,38 €	3 361,57 €	3 476,95 €

Échelon 7	492	627
Échelon 6	477	608
Échelon 5	462	589
Échelon 4	443	565
Échelon 3	425	542
Échelon 2	413	527
Échelon 1	395	504

27 666,29 €	2 305,52 €
26 822,81 €	2 235,23 €
25 979,32 €	2 164,94 €
24 910,91 €	2 075,91 €
23 888,73 €	1 991,56 €
23 223,94 €	1 935,33 €
22 211,76 €	1 850,98 €

671,77 €	319,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€
646,39 €	319,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€
619,68 €	319,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€
596,98 €	319,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€
574,27 €	319,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€
554,24 €	319,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€
535,54 €	319,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€

2 662,18 €	2 682,49 €	2 723,12 €	2 854,38 €	2 731,32 €	2 773,78 €	3 553,43 €	3 677,29 €
2 572,95 €	2 592,50 €	2 631,59 €	2 763,57 €	2 641,59 €	2 682,97 €	3 431,87 €	3 550,43 €
2 479,43 €	2 498,17 €	2 536,10 €	2 668,38 €	2 548,11 €	2 587,78 €	3 304,38 €	3 417,29 €
2 399,76 €	2 417,81 €	2 455,00 €	2 587,28 €	2 468,47 €	2 506,66 €	3 195,97 €	3 303,89 €
2 319,47 €	2 336,84 €	2 373,28 €	2 505,56 €	2 388,20 €	2 424,96 €	3 086,33 €	3 189,86 €
2 249,58 €	2 267,33 €	2 302,82 €	2 435,11 €	2 319,02 €	2 354,50 €	2 991,54 €	3 091,15 €
2 183,81 €	2 200,89 €	2 235,17 €	2 367,45 €	2 252,57 €	2 286,85 €	2 902,30 €	2 996,62 €

Échelon 12	469	598
Échelon 11	446	569
Échelon 10	432	551
Échelon 9	417	532
Échelon 8	407	519
Échelon 7	395	504
Échelon 6	386	492
Échelon 5	377	481
Échelon 4	358	456
Échelon 3	343	437
Échelon 2	340	434
Échelon 1	339	432
Stagiaire	317	404
Elève	317	355

26 372,95 €	2 197,75 €
25 079,61 €	2 089,97 €
24 292,35 €	2 024,36 €
23 448,87 €	1 954,07 €
22 886,55 €	1 907,21 €
22 211,76 €	1 850,98 €
21 705,67 €	1 808,81 €
21 199,58 €	1 766,63 €
20 131,16 €	1 677,60 €
19 287,68 €	1 607,31 €
19 118,98 €	1 583,25 €
19 062,75 €	1 588,56 €
17 825,64 €	1 485,47 €
17 825,64 €	1 485,47 €

637,04 €	319,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€
606,32 €	319,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€
580,95 €	319,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€
563,59 €	319,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€
548,90 €	319,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€
535,54 €	319,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€
522,19 €	319,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€
506,16 €	319,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€
486,13 €	319,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€
471,44 €	319,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€
464,76 €	319,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€
458,08 €	319,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€
423,38 €	319,58 €		56,67€/113,32€
178,26 €			

2 540,00 €	2 559,26 €	2 597,78 €	2 730,02 €	2 608,64 €	2 649,42 €	3 387,21 €	3 503,54 €
2 432,37 €	2 450,71 €	2 488,18 €	2 620,46 €	2 501,05 €	2 539,88 €	3 240,68 €	3 350,28 €
2 343,27 €	2 360,84 €	2 397,50 €	2 529,78 €	2 411,99 €	2 449,18 €	3 119,10 €	3 223,62 €
2 282,36 €	2 299,42 €	2 335,49 €	2 467,78 €	2 351,10 €	2 387,17 €	3 036,32 €	3 136,87 €
2 230,65 €	2 247,72 €	2 282,85 €	2 415,14 €	2 299,40 €	2 334,54 €	2 966,03 €	3 063,32 €
2 183,81 €	2 200,89 €	2 235,17 €	2 367,45 €	2 252,57 €	2 286,85 €	2 902,30 €	2 996,62 €
2 137,57 €	2 154,29 €	2 187,71 €	2 319,99 €	2 205,97 €	2 239,39 €	2 838,54 €	2 930,24 €
2 081,70 €	2 097,91 €	2 130,31 €	2 282,59 €	2 149,59 €	2 181,99 €	2 761,66 €	2 850,09 €
2 011,72 €	2 027,28 €	2 058,40 €	2 190,68 €	2 078,96 €	2 110,08 €	2 665,76 €	2 749,64 €
1 960,31 €	1 975,40 €	2 005,57 €	2 137,86 €	2 027,08 €	2 057,25 €	2 595,49 €	2 675,85 €
1 937,54 €	1 952,41 €	1 982,16 €	2 114,44 €	2 004,09 €	2 033,84 €	2 563,92 €	2 642,96 €
1 914,13 €	1 928,80 €	1 958,12 €	2 090,40 €	1 980,48 €	2 009,80 €	2 531,73 €	2 609,46 €
1 827,49 €	1 840,88 €	1 867,65 €	1 999,94 €	1 892,56 €	1 919,34 €	2 355,76 €	2 464,55 €
1 307,07 €							

GRÂCE À LA MGP, PERSONNE NE SAIT OÙ J'HABITE



MGP^{PROTECT}

Le service gratuit qui me rend introuvable

Parce que les risques que je prends dans mon métier peuvent empiéter sur ma vie privée et menacer mes proches à mon domicile, la MGP invente MGProtect.

MGProtect, une nouvelle façon de me protéger en me rendant introuvable.

Unéo, MGP et GMF
sont membres d'
UNEOPOLE
la communauté
sécurité défense

MGP

LA MUTUELLE DES FORCES DE SÉCURITÉ

mgp.fr — 09 71 10 11 12 (numéro non surtaxé)

Mutuelle Générale de la Police - immatriculée sous le n° 775 671 894 - Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité
10, rue des Saussaies - 75 008 PARIS - Communication 04/2019 - Document non contractuel à caractère publicitaire.